

# Conjoncture

LE MENSUEL DES DÉCIDEURS

 CHAMBRE FRANÇAISE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU MAROC

[www.cfcim.org](http://www.cfcim.org)

57<sup>e</sup> année

Numéro 1016

15 juillet -

15 septembre 2019

Dispensé de timbrage  
autorisation n° 956



**L'INVITÉE DE CONJONCTURE**  
**ROKIA TRAORÉ**

## La culture au Maroc

### Un accès réservé à l'élite ?



**Nouvelle équipe  
dirigeante à la tête de  
CCI France International**



**La caravane inwi  
fait salle comble à  
Marrakech !**



**Une délégation de  
Dakhla en visite à  
Rabastens**



**L'actualité vue par le  
Service économique de  
l'Ambassade de France**



مصرف المغرب  
CRÉDIT DU MAROC  
ENTREPRISES

COMMERCE INTERNATIONAL

DÉCOUVREZ  
LA BANQUE RÉFÉRENCE

100%\*  
DE PROMESSES  
TENUES

Ouverture d'un crédit documentaire import sous 4 heures\*\*

Traitement d'une opération de remise documentaire import à J

ISO 9001

BUREAU VERITAS  
Certification



[www.creditdumaroc.ma](http://www.creditdumaroc.ma)

Siège social : 48-58, boulevard  
Mohammed V - Casablanca.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 088 121 400 Dhs.  
N° RC : 28717. Etablissement agréé en qualité de banque par Bank Al-Maghrib en vertu  
de l'arrêté N° 2348-94 du 14 Rabii I 1415 (23 Août 1994) relatif aux établissements de crédit.

\*Valables pour l'ensemble des opérations documentaires (remise documentaire, crédit documentaire à l'import et à l'export).  
\*\*si vous êtes abonnés à Cdm e-Trade. A condition que le dossier client soit complet, son compte suffisamment provisionné et autorisé et la demande reçue avant 15h.



## Editorial

# La culture au Maroc. Un accès réservé à l'élite ? Un levier de développement sous-exploité

Philippe-Edern KLEIN  
Président

Considéré parfois à tort comme accessoire face aux autres impératifs d'investissement, la culture peine encore à se développer au Maroc en raison du manque de ressources financières, de professionnalisation, de formation... mais aussi des lacunes en matière de gouvernance.

Pourtant, de par sa transversalité, elle a un impact positif sur de nombreux secteurs tels que le tourisme, le commerce, les services... La culture représente également un vecteur de cohésion sociale, d'inclusion des jeunes générations, et contribue activement à l'attractivité des territoires.

Si le Royaume a aujourd'hui pris conscience de l'importance de la culture, avec le lancement de chantiers d'envergure, comme le Grand Théâtre de Casablanca et de Rabat ou encore le Musée Mohammed VI d'Art Moderne et Contemporain, il reste beaucoup à faire pour structurer le secteur et permettre l'émergence d'un réel écosystème.

Carrefour historique de nombreuses civilisations, le Maroc a la chance de détenir un patrimoine culturel pluriel particulièrement riche. Il dispose ainsi de tous les atouts pour saisir les nombreuses opportunités d'affaires dans le domaine et faire de la culture un puissant levier de développement socioéconomique.

Mais ces problématiques autour de la culture sont loin d'être spécifiques au Maroc. Le continent africain tout entier peine à donner une visibilité internationale à ses intellectuels et artistes.

Notre invitée du mois, la célèbre auteure-compositrice et interprète malienne Rokia Traoré, connaît bien cette question et a choisi, à travers sa Fondation Passerelle, d'œuvrer activement en faveur des jeunes talents.

Et en attendant de vous retrouver en septembre, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.



Conjoncture est édité par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc ► 15, avenue Mers Sultan 20 130 Casablanca. Tél. LG : 05 22 20 90 90. Fax : 05 22 20 01 30. E-mail : [conjoncture@cfcim.org](mailto:conjoncture@cfcim.org). Site Web : [www.cfcim.org](http://www.cfcim.org)

► **Directeur de la publication** Philippe-Edern Klein ► **Président du Comité de rédaction** Serge Mak  
► **Secrétaire de rédaction** Nadia Kabbaj ► **Ont collaboré à ce numéro** Marie-Cécile Tardieu, Laurence Jacquot, Société de Bourse M.S.IN, Sofya Benchekroun, Rémy Pigaglio, Kenza Sefrioui, Kenza Sefrioui, Hicham Houdaïffa, Imad Ouchitachne, Jad Aboulachbal, les administrateurs et collaborateurs de la CFCIM  
► **Crédits photos** CFCIM, Fotolia, Ambassade de France, DR, MAP ► **Conception graphique** Sophie Goldryng ► **Mise en page** Mohamed Afandi  
► **Impression** Direct Print (Procédé CTP) ► ISSN : 28 510 164 ► Numéro tiré à 7 000 exemplaires.

**PUBLICITÉS** **Mariam Bakkali** Tél. : 05 22 93 11 95 - 05 22 93 81 28 GSM : 06 61 71 10 80 [mariam.bakkali@menara.ma](mailto:mariam.bakkali@menara.ma)  
**Nadia Kaïs** Tél. : 05 22 23 66 61 GSM : 06 69 61 69 01 [kais.communication@gmail.com](mailto:kais.communication@gmail.com)

DANS UN MONDE QUI CHANGE,  
**ON VEUT SE FAIRE PLAISIR  
EN TOUTE SÉRÉNITÉ**



## CRÉDIT CONSO BMCI

Pour réaliser vos projets ou vos envies, vous avez besoin de savoir rapidement si vous pouvez vous engager et combien vous aurez à rembourser.

Ca tombe bien ! C'est exactement ce que vous propose la BMCI. Quelle que soit votre banque, profitez d'un crédit transparent et de conditions avantageuses.

[bmci.ma](http://bmci.ma)

05 29 044 044



**BMCI**  
GROUPE BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change

# Sommaire

## Echos Maroc

- 6 Le point sur la filière biologique avec Abdelhamid Aboukassim, Président de la Fimabio
- 8 Inauguration de l'usine PSA à Kénitra
- 10 Rokia Traoré, invitée de Conjoncture
- 12 Service économique de l'Ambassade de France
- 14 Indicateurs économiques et financiers

## Echos International

- 16 Les IDE en Afrique en hausse, à contre-courant du reste du monde



## ZOOM

### La culture au Maroc. Un accès réservé à l'élite ?

- 20 Quelle culture pour quels publics ?
- 23 Des chiffres et des réalités...
- 24 Entretien avec Neila Tazi, présidente de Fédération des Industries Culturelles et Créatives (FICC)
- 26 Entretien avec Salma Belkebir, architecte, chercheuse en urbanisme et ancienne Directrice de la troupe Daba Théâtre.
- 28 Le Boultek de toutes les musiques
- 30 Entretien avec Mehdi Laraki, Président de l'Association Marocaine des Entrepreneurs Privés du Spectacle et des Arts Vivants (AMESVI)



## Regards d'experts

- 34 **Qualité** Audit Technique : outil de contrôle, d'amélioration de la gestion de production dans l'industrie textile
- 36 **Juridique** Le patrimoine immobilier de l'entreprise confronté au fléau de la spoliation foncière

## Initiatives durables

- 38 3 questions à Hlima Razkaoui, Directrice Pays de Care Maroc.
- 39 Sommet Women in Africa

## Actus CFCIM

- 40 Opportunités d'investissement dans les Régions du Sud
- 42 Étude sur les comportements de paiement par Coface Maroc
- 43 La caravane inwi fait salle comble à Marrakech !

## On en parle aussi...

- 50 **L'association du mois : TIBU Maroc**
- 50 **Agenda Culturel de l'Institut français du Maroc**



## « Nous avons remarqué un net développement du bio »

Au Maroc, la filière du bio se développe et trouve progressivement des débouchés. Le point avec Abdelhamid Aboukassim, Président de la Fimabio (Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Biologique).

### Quelle est la superficie actuelle des terres cultivées en agriculture biologique au Maroc ?

Nous avons chargé un bureau d'études de faire un état des lieux de l'existant. Jusqu'à, nous nous basions sur une estimation, qui était de 9 000 hectares. Aujourd'hui, l'état des lieux nous permet de dire que l'agriculture biologique cultivée s'étend sur 11 000 hectares. Mais il faut bien sûr ajouter l'argan, qui couvre plus de 100 000 hectares, et les nappes de plantes aromatiques, sur 20 000 hectares.

### Car c'est une agriculture biologique de fait, mais non certifiée ?

Exactement.

### Quelle est la tendance ?

Nous avons remarqué un net développement du bio en 2017 et, surtout, en 2018. Mais le secteur souffre encore du problème de la création d'un cercle vertueux d'offre et de demande. Il existe un potentiel énorme de consommateurs et il y a de nombreux producteurs. La question que nous essayons de résoudre c'est de savoir comment arriver à les faire se rencontrer. Beaucoup d'opérateurs se sont convertis à l'agriculture bio, mais n'ont pas trouvé de marché, sauf ceux qui se sont concentrés immédiatement sur l'export.

### Comment y remédier ?

Pendant le dernier Salon international de l'agriculture du Maroc (SIAM), nous avons signé une convention avec la chaîne de supermarchés Marjane, pour distribuer des produits bio dans leurs rayons. Je leur ai dit que, autour de chaque ville qui possède un supermarché, nous pouvons créer 3, 4 ou 5 fermes. Comme Marjane dispose d'une flotte de camions, l'entreprise peut livrer directement au magasin, les agriculteurs biologiques profiteraient ainsi de leur logistique.

Nous voulons également travailler sur les circuits courts. Nous sommes en train de mettre en place des fermes-pilotes avec la coopération suisse dans chaque région. Ce sont des sortes de démonstrations pour les agriculteurs et les consommateurs.



**Abdelhamid Aboukassim,**

Président de la Fimabio.

### Les magasins de produits biologiques ne sont-ils pas, aussi, une solution ?

Il existe pas mal de magasins qui proposent du bio, mais ils ne font pas que cela pour des questions de rentabilité. Ils ont un peu de produits du terroir, des produits spéciaux, etc.

### Quelle est la principale raison pour laquelle les consommateurs marocains achètent du bio ?

C'est surtout lié à la santé. Les gens savent qu'ils consomment beaucoup de pesticides. Le bio est actuellement un peu cher, mais son prix sera correct dès qu'il sera développé dans le pays. D'ici deux ou trois ans, sa consommation sera démocratisée.

### Quel est le profil du consommateur de bio ?

Ils sont de deux types. Il y a les gens conscients des enjeux, qui sont plutôt des cadres de la classe moyenne et supérieure. Et il y a les personnes aux revenus modestes, qui parfois n'ont pas le choix car ils constatent l'impact direct sur leur santé quand ils consomment des produits de l'agriculture conventionnelle.

### D'ailleurs, quelle est la définition de l'agriculture biologique ?

Lorsque, dans le cadre de notre fédération, nous évoquons la question avec des petits et moyens agriculteurs pour les sensibiliser, nous leur donnons une définition étroite : c'est le fait de ne pas utiliser des produits chimiques. Beaucoup nous répondent : « Alors moi, je suis bio ! » Nous leur répondons à notre tour : « Oui, alors vous devez vous faire certifier ! ». L'agriculture biologique permet de préserver la terre, qui est aujourd'hui bourrée de fertilisants chimiques. Elle permet aussi de protéger la faune, car les pesticides tuent à la fois les mauvais et les bons insectes. En clair, elle permet de préserver l'environnement et d'assurer une agriculture durable.

### Selon vous, est-ce que la Loi 39-12 consacrée à l'agriculture biologique est efficace ?

Votée en 2013, elle a pris effet en septembre 2018 avec la publication du dernier décret d'application. Elle ne présente pas de lacunes majeures. Nous sommes le deuxième pays africain, après la Tunisie, à être doté d'une telle loi.

Désormais, il faut faire en sorte qu'elle soit reconnue en Europe pour faciliter les exportations. Aujourd'hui, comme ce n'est pas encore le cas, nous devons adopter le référentiel européen pour exporter. Il y a tout un travail à réaliser, qui prendra d'un an à un an et demi, et qui n'a toujours pas été lancé.

### Quelle est la part d'export dans la production biologique marocaine ?

Je ne peux pas vous dire exactement. L'étude que j'ai évoquée va en parler, mais elle n'est pas tout à fait terminée. Le marché est là et il offre un grand potentiel. Mais il y a quelques obstacles. Par exemple, la semence utilisée par l'agriculteur doit être bio, ce qui n'existe pas encore au Maroc. Le revendeur doit alors passer par l'ONSSA, ce qui prend énormément de temps.

### Quelles sont les priorités de votre jeune fédération, créée il y a trois ans ?

Nous allons défendre les intérêts des producteurs, accroître la superficie et encourager l'export. Si l'on résout le problème du marché marocain, cela entraînera un développement du bio. Pour la demande à l'export, qui est forte, les agriculteurs doivent être accompagnés pour la certification. Il y aura bien-

tôt d'ailleurs une prise en charge à 70 % du montant de la certification. C'est positif, car le prix est un frein psychologique. Pour les coopératives, la prise en charge monte à 90 %.\*

► Rémy Pigaglio



## 3<sup>e</sup> édition du Mpay Forum forum dédié au paiement mobile à Casablanca

**L**e 12 juin dernier, au Hyatt Regency à Casablanca, a eu lieu la 3<sup>e</sup> édition du « Mpay Forum », organisé par le CIOMag et l'APEBI (la Fédération Marocaine des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring), en partenariat avec l'ADD (Agence du Développement du Digital). Placée sous le thème « Le futur du paiement sera-t-il mobile ? », la rencontre visait essentiellement à encourager la réflexion sur les technologies du paiement par mobile et sur leur impact sociétal, notamment en matière d'inclusion financière des populations. Au programme, des keynotes et des panels portant sur des thématiques diverses comme la sécurisation des transactions, la confidentialité des données personnelles ou encore sur les moyens de gagner la confiance des usagers.

Récemment lancée au Maroc, la technologie du M-paiement devrait toucher 400 000 personnes lors de sa première année selon les prévisions de Bank Al-Maghrib qui anticipe 6 millions d'utilisateurs à l'horizon 2024, soit un montant de transactions compris entre 50 à 60 milliards de dirhams. 200 acteurs nationaux et internationaux - opérant dans la

banque, les télécommunications, les fintech, le e-commerce, la distribution, ou encore le secteur public - étaient attendus pour ce forum qui s'inscrit dans le cadre du Digital African Tour. \*



## Avec l'usine de Kénitra, PSA vise les marchés d'Afrique et du Moyen-Orient

Actuellement de 100 000 voitures par an, la capacité de l'usine passera à 200 000 unités en 2021 et sa production, exportée via Tanger Med, sera tournée vers l'Afrique et le Moyen-Orient. Après Renault en 2012, PSA est le deuxième constructeur à implanter une unité dans le Royaume.



Quatre ans après le lancement officiel du projet, la vaste usine PSA de Kénitra a été inaugurée jeudi 20 juin par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Chaque année, 100 000 véhicules et moteurs sortiront des lignes de montage de ce site implanté dans la zone franche Atlantic Free Zone. L'événement a été aussi l'occasion de lancer la phase 2 du projet, c'est-à-dire le passage à 200 000 véhicules et moteurs par an « en 2021 », selon Jean-Christophe Quémard, Directeur de la zone Moyen-Orient et Afrique de PSA. Néanmoins, le constructeur avait annoncé l'an dernier que cette capacité serait atteinte en 2020.

« Le Maroc est au cœur de la stratégie industrielle de PSA », a assuré Jean-Christophe Quémard dans son discours. Car, outre l'usine flambant neuve de Kénitra, l'entreprise a également implanté au Maroc un centre de recherche et développement (R&D) ainsi que son siège de la zone Moyen-Orient et Afrique. « Cette usine se situe au niveau des meilleurs standards et démontre le savoir-faire et l'excellence du "Made in Morocco" », a estimé Jean-Christophe Quémard.

### « La quasi-totalité des 208 vendues en Afrique produites au Maroc »

Le modèle produit à Kénitra, la nouvelle Peugeot 208, a été dévoilé pendant l'inauguration. Il sera bientôt commercialisé en deux motorisations, électrique ou thermique, mais seule cette dernière sera réalisée au Maroc. « L'usine a la capacité de produire la version électrique. Si le besoin existe, il suffira de réaliser quelques adaptations », précise Jean-Christophe Quémard qui indique également que « La quasi-totalité des 208 vendues en Afrique seront construites au Maroc ».

Ainsi, la production de l'usine sera tournée vers l'Afrique et le Moyen-Orient avec pour objectif d'écouler 700 000 véhicules dans la zone en 2021. En 2017, le groupe avait vendu 618 800 unités, dont 444 600 en Iran, mais le retrait de l'entreprise de ce pays suite aux sanctions américaines a eu un fort impact : au premier semestre 2018 (derniers chiffres disponibles), les ventes de PSA dans la région étaient en baisse de 18,6 %.



### Des avantages menacés ?

En s'implantant à Kénitra, PSA profite des avantages de la zone franche : exonération de l'impôt sur les sociétés (pendant cinq ans), de la TVA et des droits de douane. Les voitures seront transportées par rail au port de Tanger Med pour être exportées. Le Groupe français marche ainsi sur les pas de son concurrent Renault, installé depuis 2012 dans une zone franche toute proche de ce port. Pour rappel, la marque au losange a produit 402 082 véhicules dans le Royaume en 2018, dont 89 % ont été exportés.

Pendant l'inauguration, le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique, Moulay Hafid Elalamy, a d'ailleurs annoncé que le Maroc prenait en charge « le différentiel minime de coût du transport » pour PSA par rapport à Renault, « en attendant l'ouverture du port Kénitra Atlantique ».

Les avantages accordés aux entreprises installées en zone franche pourraient néanmoins être menacés. En mars dernier, le Maroc a été maintenu sur la liste grise des « paradis fiscaux » de l'Union européenne (UE). Pendant la conférence de presse qui a suivi la cérémonie, Moulay Hafid Elalamy a voulu rassurer : « Nous travaillons avec l'UE à une solution qui arrange tout le monde ».

Dans le cadre du Plan d'Accélération Industrielle (PAI), le Ministère de l'Industrie a également mis en place des subventions destinées à ceux qui s'inscrivent dans les « écosystèmes » définis par le gouvernement. Les entreprises profitent aussi de la main-d'œuvre bon marché, notamment par rapport au coût du travail en Europe.



© MAP

### 60 % de taux d'intégration locale

L'ouverture de l'usine PSA s'est accompagnée de 27 nouvelles implantations d'équipementiers et l'écosystème PSA a déjà créé 19 000 emplois directs, selon le Ministère de l'Industrie du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique. À terme, le site doit employer à lui seul 4 000 personnes et le taux d'intégration locale, actuellement de 60 %, devrait atteindre 80 %. PSA s'est d'ailleurs engagé à s'approvisionner au Maroc à hauteur de 1 milliard d'euros en 2022.

Avec les usines Renault (Somaca à Casablanca et Tanger Med) comme fer de lance, l'industrie automobile s'est imposée comme le premier secteur d'exportation du Maroc avec plus de 6 milliards d'euros en 2018. Après Renault et PSA, un troisième constructeur, le leader chinois du véhicule électrique BYD, a annoncé son implantation dans le Royaume en 2017, mais elle ne s'est pas encore concrétisée. \*

► Rémy Pigaglio

## Inauguration de Tanger Med 2

**T**anger Med 2, l'extension du port méditerranéen Tanger Med, a été inaugurée vendredi 28 juin dernier par le Prince Héritier Moulay El Hassan. Cette extension triple la capacité du port, qui passe ainsi de plus de 3 millions de conteneurs (EVP) à 9 millions.

En 2018, le port était au maximum de sa capacité avec 3,5 millions de conteneurs traités. Une performance qui fait de Tanger Med, inauguré il y a seulement 12 ans, le second port de conteneurs d'Afrique après Port-Saïd en Égypte.

L'extension Tanger Med 2 a permis la création de deux nouveaux terminaux de conteneurs, dont l'un est opéré par APM Terminals, une filiale de Maersk, à travers une concession de 30 ans. L'entreprise néerlandaise est déjà en charge d'un terminal à Tanger Med 1. Selon TMSA, l'agence chargée du développement du port, les infrastructures pour Tanger Med 2 représentent un investissement public de 1,3 milliard d'euros. 4 600 mètres de digues et 2 800 mètres de quais ont été construits. Depuis le lancement de Tanger Med, 8,1 milliards d'euros ont été investis par les secteurs public et privé, y compris dans les zones économiques qui accueillent 900 entreprises. \*



© DR

### Le Forum Africain des Ports organisé à Tanger

Tanger a accueilli les 4 et 5 juillet derniers la première édition du Forum Africain des Ports. Selon l'organisateur, i-conférences, l'événement a réuni plus de 20 autorités portuaires, 300 acteurs du secteur portuaire, venant de 36 pays. La rencontre a été baptisée « Cap sur la nouvelle dynamique portuaire ». Les participants ont notamment assisté à une série de keynotes et de conférences sur le sujet.



© Danny Willems

## « L'Afrique est un continent en chantier »

Rokia Traoré, auteure-compositrice et interprète

**Conjoncture :** Votre œuvre mêle musique traditionnelle malienne et influences internationales très diverses. Où trouvez vos sources d'inspiration et quel est votre secret pour réussir à marier des styles musicaux aussi différents ? Est-ce également une manière de préserver et de perpétuer le patrimoine musical de vos racines ?

**Rokia Traoré :** Le rock vient du jazz, et le jazz vient de musiques traditionnelles venues d'Afrique avec l'esclavage. Ces styles musicaux différents sont finalement très liés ! J'ai vécu mon enfance et mon adolescence entre le Mali et l'étranger, au gré des déplacements de mon père diplomate. La musique n'a pas toujours été clairement ce à quoi j'étais destinée. Mes parents ne sont pas musiciens. Mon père a été musicien à une époque que je n'ai pas connue, mais j'ai grandi avec la musique à travers sa passion pour cette discipline. Ce qui m'inspire, c'est la vie autour de moi en général, avec laquelle je suis en interaction.

**Vous avez à votre actif une longue carrière internationale. Quel est votre regard sur l'évolution du rayonnement de la scène artistique africaine dans le monde ces dernières années ? Comment peut-on offrir encore plus de visibilité aux artistes africains ?**

Les réalités du marché sont désormais compliquées et défavorables à l'épanouissement de la création. J'appartiens à cette catégorie d'artistes qui ont commencé une carrière sur la dernière partie de « la vieille époque », lorsqu'il existait une économie prospère du disque. Le continent africain aujourd'hui manque cruellement d'éléments d'analyse et de critiques structurantes. Les articles de journalistes africains sur la culture africaine en général sont rares et peu diffusés. Les grandes analyses et critiques ne viennent pas de ceux qui ont une connaissance approfondie naturelle de paramètres importants sur le plan culturel, historique, sociologique... Les promoteurs étrangers et

africains produisant des spectacles en Afrique ne sont intéressés que par les spectacles de variétés remplissant les stades avec de la musique en play-back réduisant les frais de production, augmentant le profit, mais ne répondant en rien ni au besoin de structuration du marché ni à celui d'appui à la créativité.

**Vous avez lancé la Fondation Passerelle il y a 10 ans afin de soutenir la création artistique au Mali. Pourquoi, d'après vous, la culture peut-elle constituer un levier de développement pour l'Afrique ? Peut-elle aussi représenter un vecteur d'inclusion socioprofessionnelle pour la jeunesse ?**

La culture a un rôle fondamental, il est urgent d'organiser les conditions en Afrique afin qu'il existe des espaces et des temps de culture pour amener les populations à s'ouvrir et se nourrir l'esprit. La Fondation Passerelle a pour but d'aider au développement de l'économie des arts de la scène et des arts visuels au Mali. Il n'y aura pas, je crois, de développement stable en Afrique sans l'apport de la culture, en tant que vecteur d'éducation, de communication, de cohésion sociale, de développement. Il est très important qu'en Afrique il puisse y avoir des lieux de formation, de création artistique et de rassemblement des populations autour d'un intérêt culturel commun. Il faut multiplier les occasions de rencontre entre le public et les artistes, et entre les artistes locaux et des artistes venant de l'étranger.

**Quel bilan dressez-vous aujourd'hui de l'action de la Fondation ? Sur quels projets travaille-t-elle actuellement ?**

La Fondation Passerelle fête cette année ses 10 ans d'engagement pour la promotion des arts et de la culture au Mali. La signature d'accords de partenariat et de collaboration avec de grandes institutions internationales telles que la Maison de la Culture MC2 de Grenoble, le Grand Duché du Luxembourg et le Festival de Brighton en Grande-Bretagne ont permis de soutenir les projets en 2019. Développer la Fondation,

c'est simplement une manière de faire quelque chose à mon niveau, là où je vis. En l'absence de subvention et de politique culturelle, il faut bien qu'on existe en tant qu'artiste. Comment exercer sa profession dans un pays où les structures n'existent pas ? De plus, le professionnalisme n'est pas toujours au rendez-vous ; en tout cas, pas tel qu'on peut le connaître quand on a eu une carrière internationale. Avoir l'ambition de faire régner au Mali un professionnalisme à la hauteur de celui que je rencontre lorsque je travaille à l'étranger est une chose non seulement bénéfique, mais indispensable. Tous nos projets s'inscrivent dans une démarche de créativité, de rencontres, d'ouverture et de dialogue afin de mettre en place des espaces de partage, d'information, d'interrogation, de dialogue et de cohésion sur le plan social ; et d'autre part, des espaces de formation, de création et de présentation sur le plan artistique. Une telle entreprise requiert des fonds que nous n'avons pas toujours. Ainsi nous ne pouvons pas, malgré le succès de notre projet, tenir une programmation à la hauteur de la demande tout au long de la saison.

**Vous vous êtes également engagée en faveur des migrants et des apatrides et avez été nommée Ambassadrice de bonne volonté du HCR. Pourquoi cette cause vous tient-elle à cœur ?**

Je m'évertue à faire quelque chose là où il devient insupportable de ne rien faire. Tant que nos gouvernements n'auront pas mis à la base de leur réflexion la recherche de solutions pour rendre sa dignité à l'Afrique, trop souvent perçue comme inférieure, on ne pourra sortir de cette impasse. Ce regard négatif porté par les pays ex-colons et leurs dirigeants mérite de changer. Pensons au nombre de jeunes en Afrique, à la démographie, à tout l'espace vide qui pourrait encore être habité, à tous ces potentiels consommateurs. Il appartient à nos dirigeants de tourner tout cela en positif : avoir toute cette jeunesse n'est certes pas une mauvaise chose, ce qui est négatif, c'est de ne pas savoir quoi en faire et la laisser évoluer sans accompagnement.

L'Afrique est un continent en chantier. Comment changer de fonctionnement pour éviter que tous ces jeunes désœuvrés et sans perspective aient si peu de respect pour leur propre vie et qu'ils se sentent si peu soutenus par leurs propres pays ? Ce n'est certes pas moi qui vais pouvoir changer cela, mais il y a beaucoup de choses à faire sur le plan de l'éducation et de l'accompagnement. Il me tarde de voir une Afrique qui sait profiter de ses ressources pour contenir, former, créer les conditions d'épanouissement de ses enfants.

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

# LE SOMMELIER

DE RACINE

## LE SOMMELIER DE RACINE

*C'est votre caviste spécialiste depuis près de 20 ans. Plus de 800 références de vins de toutes gammes et de toutes régions. Un grand choix de premiers et seconds vins de Grands Crus Classés, de Vins du Monde, de Champagnes et Spiritueux de Luxe. Possibilité de préparation de commande par téléphone, de mise au frais avant réception, aide à l'élaboration de caves privées. Cadeaux d'entreprises et conseils personnalisés.*



### Adresse

13, Rue Bab El Irfane ex Ader (à côté du Stade Vélodrome) - Casablanca  
 Tél.: 05 22 95 00 24 - Email: [sommelierderacine@gmail.com](mailto:sommelierderacine@gmail.com)  
 Horaires d'ouverture : Du Lundi Au Samedi  
 De 11h À 13h30 (12H30 le Vendredi) De 15h À 19h45  
 Horaires recommandés : Avant 16h30

## Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Marie-Cécile TARDIEU

marie-cecile.tardieu@dgtrésor.gouv.fr

Mouvement. Il n'est d'avancée économique et sociale que dans le mouvement. Le Maroc va de l'avant. La récente inauguration de PSA à Kenitra ou encore les ambitions nouvelles affichées avec l'Union européenne lors du Conseil d'association du 27 juin dernier en sont des illustrations. Mais le mouvement ne pouvant faire abstraction des réalités sociales, tout est affaire de rythme. On sent également le mouvement dans

la volonté légitime du Maroc de se tourner vers de nouveaux partenaires économiques. Il importera toutefois de ne pas oublier que c'est avec la France qu'il partage une communauté de destins. Les opérateurs économiques français peuvent de plus apporter les ingrédients nécessaires - assistance technique ou encore formation - à une croissance inclusive durable.

Le mouvement touche aussi les hommes et les femmes. Est arrivé le temps du renouvellement de l'équipe du Service économique avec le départ de Frédéric Marchal, Aude Pohardy, Caroline Rolshausen et moi-même. Impossible de résumer la richesse de l'actualité marocaine et de la relation bilatérale durant ces quatre dernières années. Alors rappelons seulement quelques titres de cette rubrique mensuelle afin de porter un regard juste sur ce qui nous a occupé : Sport. Agadir. Marrakech. Inclusion. Gastronomie. Jeunesse. Francophonie. Investir. Classe moyenne. Attractivité. Contrat social. Innover. Culture. Développement régional. Ecosystèmes. Agriculture. Afrique. Maroc-Chine. Modèle de développement. L'effervescence d'idées et de projets est née du plaisir de travailler avec des partenaires accueillants et disponibles. Que chacun en soit sincèrement remercié. Confiante que la qualité des relations avec tous les partenaires de l'action économique au Maroc, en premier lieu la CFCIM, permettra de poursuivre de hautes ambitions pour notre relation bilatérale, je passe le relais de la direction du Service économique à Cécile Humbert-Bouvier. ▶

## L'économie en mouvement

### Un chiffre en perspective

# 2,25%

Le taux directeur demeure inchangé à l'issue de la seconde réunion trimestrielle de la BAM.

Le Conseil de Bank Al-Maghrib s'est rassemblé le 18 juin dernier pour sa deuxième réunion trimestrielle de l'année. Comme il l'avait déjà fait en mars, et conformément à la politique adoptée par la Banque centrale depuis 2016, le Conseil a maintenu le taux directeur à 2,25 %.

Cette décision a été prise en tenant compte des projections macroéconomiques et des prévisions à moyen terme de l'inflation, le Conseil jugeant le taux toujours « approprié » à la conjoncture. En effet, l'inflation est demeurée faible au cours des quatre premiers mois de l'année 2019, l'indice des prix à la consommation enregistrant en moyenne une baisse de 0,1 % en glissement annuel. Sur l'année, la Banque centrale estime que l'inflation pourrait atteindre 0,6 %, alors qu'elle s'élevait à 1,9 % en 2018. Les prévisions pour 2020 l'établissent à 1,2 %, soutenue par une reprise de la demande intérieure. Les perspectives de croissance pour 2019 et 2020 ont par ailleurs été revues en légère hausse. Compte-tenu de la baisse de la valeur ajoutée agricole de 3,8 % en 2019 à cause d'une campagne céréalière décevante, la croissance devrait s'élever à 2,8 % sur l'année en cours, aidée par un accroissement de 3,6 % de la valeur ajoutée des activités non-agricoles. En 2020, Bank Al-Maghrib prévoit une accélération de la croissance nationale à 4 %, soutenue par un rebond de la création de valeur ajoutée agricole qu'elle estime à 6 %.

simon.pineau@dgtrésor.gouv.fr

## La Chronique économique

### Régime des changes : le gouverneur de Bank Al-Maghrib temporise

Lors d'une conférence de presse à l'occasion de la réunion trimestrielle du Conseil de Bank Al-Maghrib, le Wali de la Banque centrale Abdellatif Jouahri a estimé qu'il n'y avait pas de nouveaux éléments qui justifieraient le passage à la seconde phase de la réforme portant sur le régime des changes. Le Gouverneur a indiqué préférer attendre que des éléments précurseurs de chocs économiques soient visibles afin d'initier la seconde étape, pour éviter de donner le signal qu'il existerait des fragilités économiques qui seraient occultées. Afin de justifier ce statu quo, le Wali a aussi mentionné la nécessité de ne pas « sauter les étapes » et de consolider les prérequis à la future ouverture de la bande de fluctuation, notamment s'agissant de la résilience du

système bancaire, de la soutenabilité budgétaire, du niveau des réserves de changes et de l'inflation.

Le Fonds Monétaire International (FMI) recommande de façon régulière l'élargissement de la bande de fluctuation à l'occasion de la publication de ses différents rapports. L'institution financière internationale invite les autorités marocaines à accélérer la réforme à des fins préventives, afin de permettre à l'économie marocaine de pouvoir absorber les éventuels chocs externes. Selon le Wali de Bank Al-Maghrib, les arguments développés par la Banque centrale auraient récemment amené le FMI à pondérer sa position.

simon.pineau@dgtrésor.gouv.fr

## Secteur à l'affiche

### Inauguration de l'usine PSA à Kenitra.

L'inauguration par le Roi Mohammed VI de l'usine PSA à Kenitra le 20 juin 2019 est intervenue 4 ans, jour pour jour, après son lancement. Cette unité, qui représente un investissement de 557 M EUR et prévoit la création à terme de 2 500 emplois directs, assurera la production de la nouvelle Peugeot 208. Le constructeur ambitionne de porter la production à 200.000 véhicules et 200.000 moteurs à horizon 2023, dont 90 % seront exportés. Avec un taux d'intégration locale de 60 % au démarrage, le groupe s'est engagé à atteindre 80 % à terme. Au-delà de l'impact de l'usine pour le développement de Kenitra qui s'inscrit désormais comme la 3<sup>ème</sup> région automobile après Tanger et Casablanca, le groupe PSA a choisi le Maroc pour y développer un projet intégré, comprenant également son centre de pilotage industriel et commercial pour la région MENA, un centre de R&D, un laboratoire d'innovations (Open Lab) dédiée aux projets de mobilité électrique en Afrique, énergie renouvelable et logistique du futur et un centre d'essais automobiles. Le groupe a également fait le choix du Royaume pour y développer son sourcing, de même qu'il s'est activement impliqué dans le développement de la formation professionnelle dans le secteur automobile, en partenariat notamment avec l'Université Mohammed V de Rabat, l'école supérieure de technologie de Salé (EST) ou encore le groupe ISCAE. Après le succès de l'usine Renault à Tanger, l'implantation du groupe PSA et de nouveaux équipementiers témoigne de la confiance du secteur automobile dans la stratégie industrielle développée depuis moins de dix ans par le Royaume.

► [aude.pohardy@dgtrésor.gouv.fr](mailto:aude.pohardy@dgtrésor.gouv.fr)

## Relations France-Maroc

### Le Maroc invité d'honneur du Game Fair à Lamotte-Beuvron



MM. Akhannouch et Guillaume sur le pavillon Maroc du Game Fair.

© SER - Ambassade de France au Maroc

Organisée du 14 au 16 juin 2019 à Lamotte-Beuvron, la 38<sup>ème</sup> édition du Game Fair a mis à l'honneur le Maroc. Le Game Fair est la plus grande vitrine de la chasse en France et un rendez-vous annuel incontournable pour des milliers d'adeptes et de professionnels. Ce salon de plein air se tient chaque année au centre équestre fédéral de Lamotte-Beuvron dans le Loir et Cher et a réuni plus de 560 exposants. Le pavillon Maroc a été inauguré le 15 juin par M. Didier Guillaume, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation et M. Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, son homologue marocain qui conduisait une importante délégation de professionnels et d'institutionnels marocains. Pendant ces trois jours, le pavillon marocain a été la vitrine de la culture marocaine de la chasse et de la pêche, ainsi que des traditions et de la gastronomie du pays. Des animations y ont également été proposées avec de la fauconnerie, des parades, de la danse et des spectacles équestres. Ce type de manifestation occupe une place singulière dans les relations bilatérales car, à l'instar d'autres disciplines, la chasse et le monde équestre sont historiquement des médias diplomatiques véhicules d'influence. Par ailleurs, les opérateurs économiques présents ont pu mettre en valeur leur contribution au tourisme de nature et à la création d'activités génératrices de revenu en milieu rural. En marge de ce salon, une rencontre bilatérale a permis aux deux ministres et à leurs collaborateurs d'échanger sur les sujets communs de préoccupation et de préparer leurs futures collaborations.

► [xavier.vant@dgtrésor.gouv.fr](mailto:xavier.vant@dgtrésor.gouv.fr)

► [damien.tremeau@dgtrésor.gouv.fr](mailto:damien.tremeau@dgtrésor.gouv.fr)

## Affaires à suivre



L'Agence Française de Développement a conclu le 27 juin 2019 avec FINEA, filiale de la CDG, un prêt de 1,2 Md MAD qui prévoit la mise en place d'une ligne de crédit au bénéfice de très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) pour accompagner leurs projets d'investissement en leur facilitant l'accès au financement et en contribuant à l'effet levier sur d'autres financements. L'AFD appuie également FINEA dans le renforcement de son offre de services d'accompagnement et de conseil aux entreprises ►► La 4<sup>ème</sup> édition du **SPORTUP SUMMIT**, se déroulera les 3, 4 et 5 Octobre 2019 au Centre National d'Entraînement en Altitude de Font Romeu sous le patronage du Ministère des Sports français et en partenariat avec la Région Occitanie - Pyrénées-Méditerranée. Le Sportup Summit est un concours de startups qui fédère les acteurs de la filière de l'économie du sport. Parmi les 30 candidats sélectionnés, 3 projets marocains seront retenus dans les catégories suivantes : 1/ porteurs de projets ou d'idées -- **IMPULSION** ; 2/ jeunes entreprises en accélération -- **REVELATION** ; 3/ jeunes entreprises en développement -- **TREMPLIN**. ( pour plus d'information : <https://www.sportupsummit.com> ) ►► L'école de code informatique marocaine **1337 (OCP)** rejoint le réseau mondial « 42 Network » fondé par l'Ecole 42 (Paris). Le réseau comprend 20 établissements dans le monde et vise à partager une « charte commune de valeurs et de pratiques », ainsi qu'à favoriser l'ouverture culturelle des participants aux programmes ►► Le groupe aéronautique français **AD Industries** a annoncé, à l'occasion du salon du Bourget, le doublement de la capacité de son usine de Casablanca. Installé à Midparc depuis moins d'un an, l'usine de production de pièces de moteur souhaite s'étendre sur 7 000 m<sup>2</sup> et employer 250 personnes. Le groupe investira 15 à 20 M EUR sur un horizon de 4 à 5 ans.

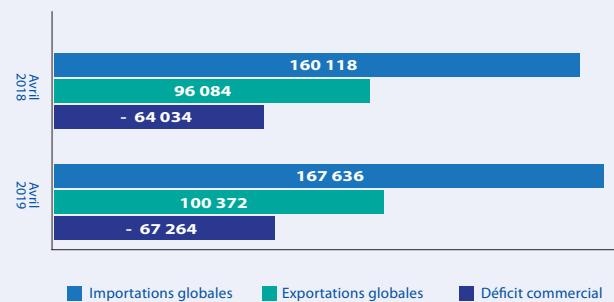
# Indicateurs économiques et financiers

Retrouvez chaque mois dans Conjoncture les principaux indicateurs économiques et financiers du Maroc.  
Une rubrique réalisée par la société de Bourse M.S.IN.



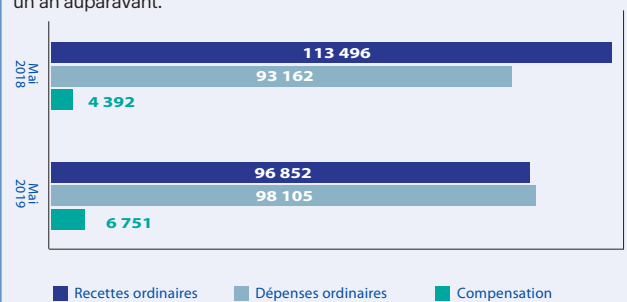
## Balance commerciale

A fin avril 2019, le déficit commercial s'est aggravé de 5% par rapport à la même période en 2018.



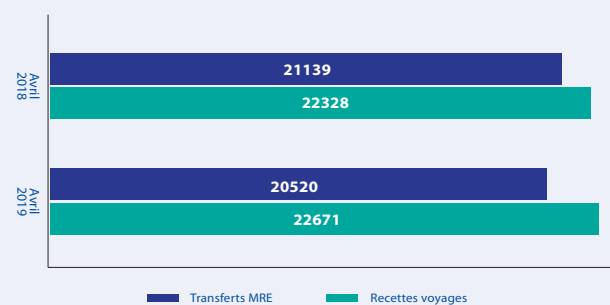
## Finances publiques

A fin mai 2019, la situation de la finance publique fait ressortir un déficit budgétaire de 21,6 milliards de dirhams contre 23,4 milliards de dirhams un an auparavant.



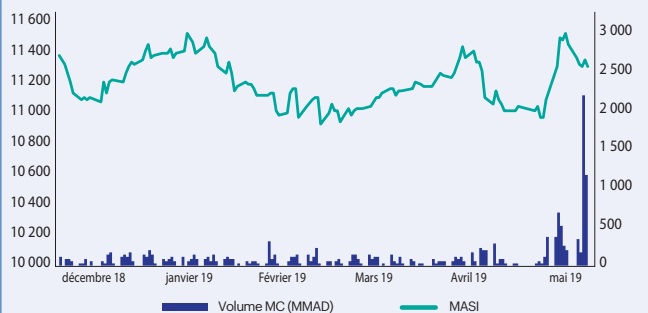
## Transferts des MRE & Recettes Voyages

Les recettes de voyages et les transferts des MRE ont enregistré respectivement une hausse de 1,5% et une baisse 2,9% à fin avril 2019.



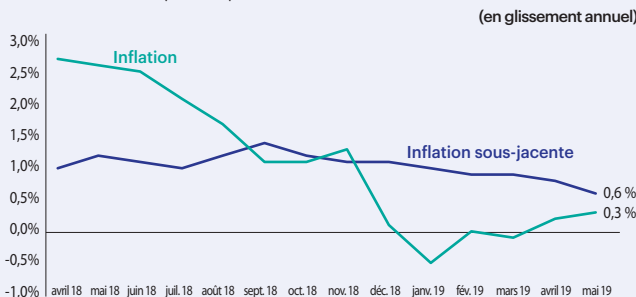
## Bourse de Casablanca

Au terme du mois de juin 2019, le MASI a enregistré une hausse de 2,6%, portant sa performance depuis le début de l'année à -0,7%.



## Inflation

En glissement annuel, l'inflation s'est établie à 0,3% en mai, après 0,2% au mois précédent. L'inflation sous-jacente, quant à elle, a enregistré une décélération de 0,8% à 0,6%.



					Var %/pts
<b>Échanges extérieurs</b>	Importations globales (en mdh)	avril 18/	160 118	167 636	4,70%
	Exportations globales (en mdh)	avril 19	96 084	100 372	4,46%
	Déficit commercial		-64 034	-67 264	5,04%
	Taux de couverture (en %)		60,01%	59,87%	-13,33 Pbs
	Transferts des MRE (en mdh)		21 139	20 520	-2,93%
	Recettes voyages (en mdh)		22 328	22 671	1,54%
<b>Monnaie et crédit</b>	Agrégat M3 (en mdh)	mai 18/	1 267 712	1 316 719	3,87%
	Réserves Internationales Nettes (en mdh)	mai 19	228 901	235 024	2,67%
	Créances nettes sur l'administration centrale (en mdh)		185 387	198 921	7,30%
	Créances sur l'économie (en mdh)		987 309	1 032 646	4,59%
	Dont Créances des AID (en mdh)		839 649	874 627	4,17%
	Crédit bancaire		832 851	869 668	4,42%
	Crédits immobiliers (en mdh)		262 333	273 385	4,21%
	Crédits à l'équipement (en mdh)		172 127	175 698	2,07%
	Crédits à la consommation (en mdh)		52 847	55 394	4,82%
<b>Prix</b>	<b>Indice des prix à la consommation (100=2006)</b>	mai 18/			
	Indice des prix à la consommation	mai 19	120,0	119,9	-0,08%
	Produits alimentaires		128,9	127,1	-1,40%
	Produits non-alimentaires		113,4	114,3	0,79%
	<b>Taux de change (prix vente)</b>				
1 EURO	déc. 18/	10,95	10,90	-0,52%	
1 \$ US	juin 19	9,57	9,57	0,07%	
<b>Taux d'intérêt</b>	Taux d'intérêt (en %)				Pb
	(13 semaines)	déc. 18/	2,45%	2,31%	-14,0
	(26 semaines)	mai 19	2,60%	2,39%	-21,0
	(52 semaines)		2,86%	2,57%	-29,0
	(2 ans)		3,37%	3,06%	-31,0
<b>Bourse Des valeurs</b>	MASI (en points)	déc. 18/	11 364,31	11 287,04	-0,68%
	MADEX (en points)	juin 19	9 233,00	9 183,42	-0,54%
<b>Activités sectorielles</b>					
<b>Énergie</b>	Énergie appelée nette (GWh)	avril 18/	11 667	12 158	4,21%
	Consommation d'électricité (GWh)	avril 19	9 722	9 705	-0,17%
<b>Industrie</b>	Exportation de l'Automobile (en MDH)	avril 18/	27 169	27 245	0,28%
		avril 19			
<b>Mines</b>	Chiffres d'affaires à l'exportation OCP (en mdh)	avril 18/	13 637	15 839	16,15%
		avril 19			
<b>BTP</b>	Vente de ciment (en milliers de tonnes)	mai 18/	5 761	5 868	1,86%
		mai 19			
<b>Tourisme</b> (milliers de touristes)	Nuitées dans les EHC	avril 18/	7 559	7 982	5,60%
	Arrivées de touristes y compris MRE	avril 19	3 357	3 584	6,76%
<b>Marché d'Automobile</b>	Ventes automobiles au Maroc (en unités)	mai 18/	76 220	66 234	-13,10%
		mai 19			

## Crédits bancaires

La dynamique des crédits bancaires s'est poursuivie au terme des cinq premiers mois de l'année 2019. Ces derniers ont enregistré une progression de 4,4 % par rapport à la même période en 2018 pour atteindre 869,7 milliards de dirhams. Cette évolution a notamment concerné les crédits de trésorerie (+8,7 % ou 14,2 milliards de dirhams), les crédits à l'immobilier (+4,2 % ou 11,1 milliards de dirhams), les crédits à l'équipement (+2,1 % ou 3,6 milliards de dirhams) et enfin les crédits à la consommation (+4,8 % ou 2,5 milliards de dirhams).

## Secteur du tourisme

Le nombre des arrivées touristiques au Maroc s'est accru de 6 % à l'issue des quatre premiers mois de l'année 2019, alors qu'il avait augmenté de 11,8 % à fin avril 2018. Cette évolution s'explique par une hausse respective de 7,8 % et 5,3 % des arrivées des touristes étrangers et des MRE. Par ailleurs, les nuitées dans les établissements d'hébergement classés (EHC) ont progressé de 5,6 % en raison d'une augmentation de 5,3 % des nuitées pour les non-résidents et de 6,3 % pour les résidents. Quant au taux d'occupation dans les établissements d'hébergement touristiques classés (EHTC), il s'élève à 48 % contre 46 % un an auparavant.

## BTP

Au terme des cinq premiers mois de 2019, les ventes de ciments ont augmenté de 1,9 % et ont atteint les 5,9 millions de tonnes contre 5,8 millions de tonnes durant la même période en 2018. De son côté, durant la même période, le financement du secteur immobilier a poursuivi sa progression, grâce à une augmentation, en glissement annuel, de 4,2 % des crédits immobiliers pour un total de 273,4 milliards de dirhams. Cette évolution a été soutenue par le bon comportement des crédits alloués à l'habitat (+5,7 % pour un total de 211,9 milliards de dirhams).

## Bourse de Casablanca

Au terme du mois de juin 2019, le MASI s'est établi à 11 287,04 points, affichant une contre-performance annuelle de -0,68 %. Au niveau sectoriel, les plus fortes performances mensuelles ont été respectivement enregistrées par les secteurs Sylviculture et papier (+13,59 %), Chimie (+10,16 %) et Agroalimentaire (+4,98 %). Les performances négatives du mois ont concerné, notamment, les indices Ingénieries et biens d'équipement industriels (-16,47 %), Mines (-8,24 %) et Immobilier (-6,98 %).

Quant à la capitalisation boursière, elle s'est établie à 583,1 milliards de dirhams, en légère hausse de 0,2 % par rapport à fin 2018.

## Les IDE en Afrique en hausse, à contre-courant du reste du monde

**L**e World Investment Report de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), publié le 12 juin, révèle que les Investissements Directs Étrangers (IDE) ont décliné de 13 % dans le monde en 2018. Ils sont passés de 1,5 trillion de dollars en 2017 à 1,3 trillion de dollars en 2018. L'Afrique est à contre-courant puisque les IDE y ont augmenté de 11 %, à 46 milliards de dollars. « [Cette] augmentation est principalement due à la poursuite des investissements à la recherche de ressources, à la lente progression des investissements diversifiés dans quelques économies, et à des flux d'IDE presque multipliés par deux en Afrique du Sud », analyse la CNUCED. Les IDE ont aussi progressé en Asie de 4 %, alors qu'ils ont baissé dans tous les autres continents. Le recul a été de 27 % dans les économies développées, tandis que les économies en développement ont vu les IDE augmenter de 2 %. \*



## Mariage entre Naval Group et Fincantieri

**C**en'est pas encore un Airbus du naval militaire, mais le Français Naval Group et l'Italien Fincantieri ont scellé le 14 juin une alliance inédite avec la création d'une coentreprise détenue à parts égales. Naval Group décrit dans un communiqué l'opération comme « une étape dans le renforcement de la coopération dans le naval de défense en vue de constituer une industrie européenne de construction navale plus efficace et compétitive ». Confrontée à la puissante industrie militaire américaine et à la concurrence de plus en plus acharnée des entreprises russes et chinoises, l'industrie navale militaire européenne prend donc la voie d'un rapprochement qui reste limité, sous l'impulsion des autorités françaises et italiennes. Naval

Group est leader européen avec 3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018. Fincantieri a quant à lui enregistré un chiffre d'affaires dans le domaine militaire de 1,4 milliard d'euros l'an dernier.

La coentreprise aura notamment pour objectif de mener des projets de R&D, de réaliser des économies dans les achats et de remporter conjointement des marchés binationaux et à l'export. Pour rappel Naval Group a construit le navire amiral de la marine marocaine, la frégate multimission Mohammed VI, livrée en 2014. Selon Medias24, Naval Group, associé à Chantiers et Ateliers du Maroc, fait aussi partie des candidats présélectionnés pour la concession du nouveau chantier naval de Casablanca, actuellement en travaux. \*





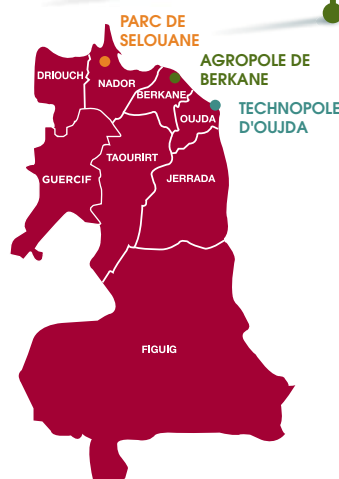
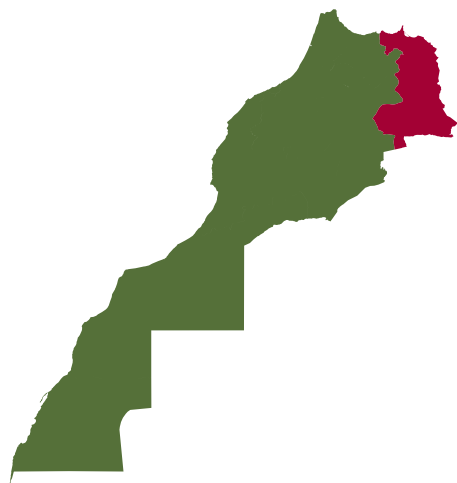
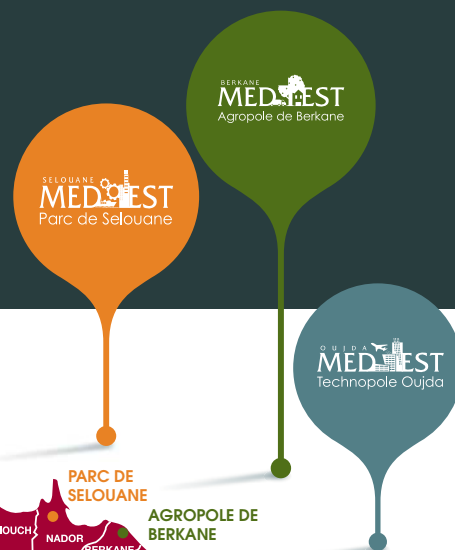
## LES PARCS MEDZ CONSOLIDENT LE POTENTIEL DE CROISSANCE DE L'ORIENTAL

Des solutions adaptées pour transformer chaque opportunité de la région en un investissement durable

- Emplacement stratégique, au cœur du Maghreb, à proximité de l'Europe
- Superficiés selon les besoins (2 000 m<sup>2</sup> à plus d'1 ha) pour l'industrie, la logistique, le commerce et showroom ainsi que les services
- Programme d'appui à la PME, via un réseau de partenaires
- Bassin d'emplois abondant et main d'œuvre qualifiée
- Présence dans la région de plusieurs instituts de formation couvrant différentes filières



## OFFRE DE TERRAINS INDUSTRIELS VIABILISÉS



# DAKHLA

## FORUM D'AFFAIRES MAROC-FRANCE

Du 23 au 25 octobre 2019  
Dakhla-Oued Eddahab



RENCONTREZ VOS FUTURS  
PARTENAIRES ET DONNEZ  
UN NOUVEL ÉLAN À VOS AFFAIRES

ORGANISÉ PAR :



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRE MÉDIA



CONTACT

Mehdi LAËCHACH  
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 05  
mlaachach@cfcim.org

# ZOOM

- 20** Quelle culture pour quels publics ?
- 23** Des chiffres et des réalités...
- 24** Entretien avec Neila Tazi, présidente de Fédération des Industries Culturelles et Créatives (FICC)
- 26** Entretien avec Salma Belkebir, architecte, chercheuse en urbanisme et ancienne Directrice de la troupe Daba Théâtre.
- 28** Le Boultek de toutes les musiques
- 30** Entretien avec Mehdi Laraki, Président de l'Association Marocaine des Entrepreneurs Privés du Spectacle et des Arts Vivants (AMESVI)

## La culture au Maroc. Un accès réservé à l'élite ?



© Fotolia

Secteur longtemps délaissé par les politiques publiques, mais aussi par les mécènes du privé, la culture souffre encore aujourd'hui de problèmes structurels. Malgré les nombreux chantiers engagés, beaucoup de Marocains n'y ont toujours pas accès, notamment les habitants des régions les plus reculées. Pourtant, à l'instar des grandes capitales européennes où les visiteurs se pressent en masse dans les musées, les monuments ou les théâtres, la culture peut représenter un réel marché qui vient compléter avantageusement le catalogue touristique. La difficulté est de construire une offre culturelle à la fois accessible et en phase avec les attentes de la population, mais aussi de stimuler son appétence pour les produits culturels en installant des « habitudes de consommation » dès le plus jeune âge.

Dossier réalisé par Kenza Sefrioui et Hicham Houdaïfa et coordonné par Nadia Kabbaj

# Quelle culture pour quels publics ?

Compte tenu des indicateurs de précarité sociale, la culture au Maroc est-elle un luxe ? Dans un contexte où le taux d'analphabétisme s'élève en moyenne à 40 % et où l'illettrisme avoisine les 70 % et quand 1,7 million de jeunes de 15 à 24 ans sont des NEET - c'est-à-dire ni en cours d'études, ni en stage, ni en situation d'emploi -, à qui s'adresse la culture ?



Concert de l'Orchestre Philharmonique du Maroc à l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin 2019, Place des Nations Unies à Casablanca.

Oui, au Maroc, la culture est un luxe. Mais pas parce que la plupart des gens, notamment en milieu rural ou dans les petites villes, font face à d'autres types d'urgence, comme l'accès à l'école, à l'emploi, et même à l'eau ou à l'électricité. La culture au Maroc est un luxe faute d'infrastructures qui la rendent à portée de main.

## Moins d'un tiers des communes marocaines sont équipées de bibliothèques

L'inventaire réalisé en 2014 lors du premier volet des États Généraux de la culture au Maroc porté par l'association Racines (créée en 2010 et dissoute en 2019) et publié sur [www.artmap.ma](http://www.artmap.ma) montrait la rareté des lieux dédiés à la culture. Projeté sur une carte, il faisait apparaître des déserts culturels. Ouarzazate, la capitale mondiale des tournages de films, ne disposait pas d'un seul écran de cinéma. L'exemple du livre, premier vecteur de culture, est flagrant :

on décompte à peine 600 bibliothèques publiques pour un pays de 35 millions d'habitants, soit moins d'un tiers des communes équipées. Casablanca, qui abrite plus de quatre millions d'habitants, n'est dotée que de huit bibliothèques. Un unique événement d'ampleur est dédié à la littérature : le Salon international de l'Édition et du Livre de Casablanca qui, pendant 10 jours, permet de rendre les œuvres plus accessibles.

En effet, beaucoup n'osent pas pousser la porte des librairies qui se font de plus en plus rares et où le coût du livre, vu la disparition des bouquinistes, représente souvent un obstacle. Dans ces conditions, seules les classes aisées peuvent avoir accès à la culture : elles en ont, du fait de leur parcours scolaire et universitaire, le goût. Elles en ont aussi les moyens et se sentent la légitimité de se rendre dans les salles de spectacle, aux festivals, aux galeries d'art et aux musées. Mais pour les milieux les plus défavorisés, la télévision est l'unique fenêtre d'accès.

En effet, dans les villes nouvelles conçues pour le relogement des personnes en habitat insalubre, on retrouve rarement des bibliothèques, des théâtres ou encore des salles de cinéma. Il existe également peu de maisons de jeunes où pourrait se transmettre le goût de la culture et s'exercer les talents en devenir.

Or, la culture est - devrait être - au cœur d'un véritable projet de développement. Les plus brillants intellectuels du Maroc se sont prononcés en ce sens, notamment Abdellatif Laâbi. Depuis la revue Souffles fondée en 1966 jusqu'à son recueil de textes sur la culture, Petites lumières, l'auteur a porté une réflexion profonde sur le rôle de la culture dans le développement et la démocratisation du Maroc. Sans nier la dimension économique du développement, l'équipe de la revue Souffles avait souligné l'importance d'adosser celui-ci à un projet de fond ne pouvant être formulé qu'à travers les choix culturels d'un pays. Dans son Pacte national pour la culture, un texte publié en 2010 qui reste d'une grande actualité, Abdellatif Laâbi écrivait : « Je n'ai cessé, au cours des dernières années, d'attirer l'attention de l'opinion publique et des responsables politiques sur le paradoxe qui consiste à parler d'option démocratique, de modernité, de développement humain, voire de nouveau projet de société, tout en faisant l'impasse sur la place de la culture dans ce processus et le rôle déterminant qu'elle pourrait y jouer. Partant de là, j'ai plaidé en faveur d'un renversement de perspective permettant d'appréhender la culture comme une priorité, une cause méritant d'être placée au centre du débat national. »

Si la culture est un vecteur de développement, c'est d'abord en raison du poids économique qu'elle peut avoir. La base mondiale de données sur le commerce international des biens culturels, publiée le 19 juin dernier par l'Institut de statistique de l'UNESCO, indique qu'en 2017, sur 25 624 297 849 \$ d'exportations de tous types de biens par le Maroc, seuls 27 383 162 \$ concernaient les biens culturels, soit 0,107 % du total. Quant aux importations de biens culturels, elles représentaient 392 633 992 \$ (0,872 % des importations globales), créant une balance négative de - 365 250 830 \$.

Force est donc de constater que le Maroc sous-exploite ce potentiel de production de richesses qu'est la culture. Les exportations liées au patrimoine naturel et culturel n'étaient, en 2017, que de 2 442 584 \$ ; celles de produits artisanaux, de 21 845 631 \$ ; celles de livres et de journaux, de 2 929 471 \$ ; celles des spectacles, de 164 530 \$ et, enfin, celles de l'audiovisuel, de 76 \$. Cela représente une chute drastique au regard des 649 609 \$ exportés en 2011.



© Fotolia

**L'important  
potentiel écono-  
mique que repré-  
sente la culture  
est très faible-  
ment exploité au  
Maroc.**

#### **Plaider pour les Lumières...**

La culture, c'est pourtant la possibilité de créer des emplois qualifiés dans le secteur des industries culturelles. Si les chiffres ne sont pas disponibles pour le Maroc, il est à noter qu'en Turquie, près de 6 % de la population active travaille dans ce domaine et autour de 7 % en Allemagne. Outre les artistes, la culture mobilise de nombreux métiers administratifs et techniques, qui permettent de développer et d'ancrer dans le pays une chaîne de valeur. Pas de concert sans ingénieurs du son et de la lumière, sans studios d'enregistrement, sans régisseurs, ni programmeurs, etc. C'est justement ce manque qu'essaye de pallier, depuis quelques années, le festival Visa for Music, à Rabat, qui s'est imposé comme une plateforme interprofessionnelle de l'industrie de la musique au Maroc, au Moyen-Orient et en Afrique.

Dans le domaine littéraire, faute d'un marché du livre structuré, les auteurs les plus brillants tentent leur chance dans des circuits mieux rodés, en Égypte et au Liban pour les arabophones et en France pour les francophones. Ce phénomène empêche le Maroc d'être le centre de sa propre production littéraire et intellectuelle. Par conséquent, en raison du prix exorbitant auquel ils sont vendus après avoir été importés, les Marocains ont difficilement accès à ces ouvrages qui leur sont avant tout destinés. Or, si la chaîne de valeur n'est pas suffisamment ancrée au Maroc, cela compromet la possibilité de proposer une offre culturelle de haut niveau d'abord aux Marocains eux-mêmes, mais aussi dans la perspective d'enrichir l'offre touristique qui demeure un levier de développement prioritaire.



»»» Outre cette dimension économique, la culture est au cœur d'un projet de développement centré sur l'humain. C'est la clef de voûte de la lutte contre toute forme d'obscurantisme. Dans son Pacte national pour la culture, Abdellatif Laâbi plaide résolument pour les Lumières, pour « un projet où nous déciderons de mettre au centre de nos préoccupations la dignité et l'épanouissement de l'élément humain, préparant ainsi l'avènement d'une société plus juste et fraternelle, donc plus pacifiée et ouverte, moins exposée aux démons de la fermeture identitaire et de l'extrémisme ». La culture est donc le facteur majeur de paix sociale, et à ce titre, elle concerne tout le monde.

Du reste, dans ce manifeste, Abdellatif Laâbi insiste sur la dimension inclusive et transversale de la culture. Les sept points qu'il évoque sont en effet révélateurs d'une vision qui déborde largement le seul champ de la création artistique : éradication de l'analphabétisme en mettant à l'œuvre les diplômés chômeurs ; constitution d'un Haut comité scientifique interdisciplinaire pour faire l'état des lieux et des besoins et dans l'éducation, la culture et la recherche scientifique ; création des infrastructures culturelles manquantes ; institution d'un Centre national des arts et des lettres pour attribuer des bourses, organisation de résidences et d'interventions d'artistes dans les écoles, les prisons, les hôpitaux, les entreprises... ; mise en place d'une Agence pour la promotion de la culture marocaine à l'étranger ; sauvegarde de la mémoire culturelle passée et contemporaine ; et, enfin, réforme de l'enseignement.

Ancrée dans le patrimoine et ouverte sur la création moderne, facteur de cohésion sociale, la culture est au carrefour des droits humains et des libertés les plus essentielles : liberté d'expression, d'association, etc. Bref, la culture est au cœur d'un projet démocratique. Et la démocratie, rappelle Abdellatif Laâbi, « ne saurait se limiter à l'instauration d'un type déterminé de pouvoir politique, de rapports sociaux, de production et de redistribution des biens matériels. Elle est tout aussi bien un choix civilisationnel qui consiste à miser sur l'élément humain. L'éducation, la recherche scientifique et la culture sont au centre de ce choix, le moteur sans lequel aucun développement d'envergure et durable n'est possible. »

### La culture est l'affaire de tous

Ainsi, transversale et structurante, la culture est l'affaire de tous. Le déploiement d'un tel projet nécessite en effet l'implication de tous -pouvoirs publics et privés, société civile, artistes, intellectuels, partis, syndicats... - et à toutes les échelles : locale, régionale, nationale et internationale. La culture n'est donc pas uniquement une affaire de budget, mais de vision globale, la seule à même

**La culture n'est pas uniquement une affaire de budget, mais de vision globale, la seule à même de permettre la mise en œuvre d'un projet cohérent et structuré.**

de permettre la mise en œuvre d'un projet cohérent et structuré. Elle exige un engagement dans le temps, notamment à travers la formation.

Les réalisations événementielles, restreintes dans la durée, peuvent difficilement impulser à elles seules une dynamique en profondeur dans la société, car, une fois les festivals terminés, les Marocains font à nouveau face aux carences en infrastructures.

Il s'agit ainsi, en développant la formation, de créer un public, et par là, de générer une demande, qui à son tour pourra stimuler l'offre et de la faire progresser. Aujourd'hui hélas, trop de jeunes sont, faute de moyens, privés de l'accès à cette filière largement absente des cursus scolaires et de la vie des quartiers.

La force du projet formulé par la revue Souffles résidait dans sa plaidoirie pour une culture nationale moderne, dans laquelle tous les Marocains, quel que soit leur milieu social, pourraient se reconnaître. Dans cette vision, il y avait la volonté de dépasser le clivage entre peuple et élites, et de lutter contre l'« entre soi » entretenu par les plus privilégiés. Les poètes faisaient des lectures de leurs œuvres dans les lycées ; les peintres, évoluant autour de l'École des Beaux-Arts de Casablanca, allaient exposer sur les places publiques - et notamment la place Jamaa El Fna à Marrakech qui abritait alors la gare routière. Le tout dans un esprit de partage et de pédagogie et avec le souci de mélanger les publics. Force est de constater que ces derniers ne sont pas toujours acquis.

Si beaucoup d'initiatives se sont développées depuis, il est encore nécessaire de poursuivre les actions à destination des publics dits empêchés, pour qui l'accès à la culture n'est pas garanti dans les faits.

Enfin, considérer la culture comme l'affaire de tous, c'est aussi s'appliquer à dépasser une assimilation stérile et infondée des cultures populaires à des sous-cultures. Les artistes et écrivains contemporains ont au contraire montré la richesse du patrimoine populaire et la force des œuvres qui s'y enracinent. Mais au-delà, ce sur quoi ils ont insisté à travers leur démarche, c'est cette liberté qui permet de s'emparer d'un patrimoine et de le réinventer, l'importance de cette dynamique créative. Et c'est sans doute là qu'est l'enseignement fondamental de la culture : de permettre à chacun d'avoir confiance en ce potentiel de liberté et de créativité. \*

1- Disponible en ligne ici : <http://laabi.net/index.php/2018/04/17/pour-un-pacte-national-de-la-culture/> (consulté le 25 juin 2019).

2- <http://uis.unesco.org/fr/topic/commerce-international-des-biens-et-services-culturels> (consulté le 25 juin 2019).

3- La base de données est disponible en ligne ici : <http://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=3629> (consulté le 25 juin 2019).

4- Ibid.

5- Ibid.

# Des chiffres et des réalités...

Quelles sont les pratiques culturelles des Marocains ? Quel est l'impact de la société civile pour remédier à l'accès à la culture dans le pays ? La dernière étude en date, réalisée par l'association Racines et rendue publique en novembre 2016, apporte des éclairages intéressants en la matière.



**64,3 % des Marocains n'ont acheté aucun livre depuis un an.**

Après deux années passées sur le terrain, l'Association Racines\* pour la culture, le développement, la promotion des industries culturelles et créatives et la coopération en Afrique a mené un ambitieux travail d'enquête qui a ciblé les douze régions du pays. Un travail de référence qui nous montre les tendances de consommation des Marocains en matière de culture.

Près d'un tiers d'entre eux (31,5 %) ne pratique aucune activité artistique alors que 13,4 % des interviewés chantent et 9,8 % d'entre eux écrivent des poèmes, des nouvelles ou des romans. En ce qui concerne la presse, près de la moitié ne lit pas les journaux. En revanche, 15 % des interviewés affirment lire les journaux à une fréquence quotidienne. Le rapport à la musique des Marocains se traduit par un bon chiffre puisque 51,4 % des interviewés en écoutent chaque jour.

En ce qui concerne les autres domaines, 79,5 % des sondés n'ont fréquenté aucune salle de cinéma durant les douze mois qui ont précédé l'entretien. Pire pour la danse : 80 % des interviewés n'ont jamais assisté à un spectacle de ce type.

L'enquête de Racines montre de manière claire que les Marocains n'aiment pas se déplacer pour « consommer » de la culture. La preuve par les chiffres : 58,2 % n'ont jamais vu un concert de musique, 54,9 % n'ont jamais assisté à un spectacle

de rue, 73,7 % ne vont jamais au théâtre, 8,9 % ne connaissent pas l'opéra et 65,9 % disent n'avoir jamais participé à une activité culturelle.

La situation du livre est encore plus problématique. 64,3 % des Marocains n'ont acheté aucun livre au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. 84,5 % des Marocains ne sont pas inscrits dans une bibliothèque. 63,5 % n'ont aucune bibliothèque dans leur voisinage. 22,5 % doivent parcourir plus de deux kilomètres pour en trouver une. Seuls 14 % disposent d'une bibliothèque à moins d'un kilomètre.

## La culture pour tous

Un peu partout au Maroc, des associations se sont portées volontaires pour ramener la culture aux plus précarisés. C'est le cas du Forum de Lecture au Maroc pour l'Observation et le Développement (FLAM), qui a fait une priorité de la promotion de la lecture dans les campagnes du sud du Maroc. L'association organise des caravanes de lecture dans les zones rurales et semi-rurales d'Agadir Idaoutanane et ciblent des établissements scolaires ruraux à Amskroud, Taghazout, Tamri et Imouzzer. Le FLAM organise aussi l'opération « Bibliothèque de plage d'Agadir » avec des ateliers quotidiens de lecture, de contes, des animations de rencontres/débats avec artistes, écrivains. D'autres structures comme le Cercle Shahrzade investissent les lycées, les prisons et les associations, notamment dans les petites villes, afin de promouvoir la culture, via le conte populaire, un genre historique au Maroc, immortalisé par la halqa.

« Le conte est important et a de l'avenir, nous en sommes persuadés. Car il est le récit qui décrit les sociétés d'hier dans leurs divers aspects. Le côté fantastique parle à l'imaginaire des jeunes. Le conte est une seconde demeure où ils peuvent se réfugier quand le réel devient étriqué », expliquait Latifa Liraqui, une des fondatrices du Cercle Shahrzade, lors d'une de ses sorties. \*

\*L'association Racines a été dissoute début 2019

► Hicham Houdaïfa

## « Avec 0,25 % du budget de l'État, la culture reste à la traîne des politiques publiques »



**Entretien avec Neila Tazi, présidente de Fédération des Industries Culturelles et Créatives (FICC). Relevante de la CGEM, la FICC se donne pour principal objectif de consolider la place des arts et de la culture dans le développement.**

**Conjoncture :** Parlez-nous de la Fédération des Industries Culturelles et Créatives, de ses objectifs, de sa raison d'être...

**Neila Tazi :** La FICC est la 33<sup>e</sup> fédération sectorielle de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM). C'est une fédération interne, et donc régie par les statuts de la CGEM. J'ai l'honneur d'avoir été élue, le 28 février dernier, Première Présidente de cette fédération en binôme avec Abdelkader Retnani qui en est le Vice-Président Général. Sept filières structurent pour le moment la fédération : le cinéma, l'audiovisuel, la musique, le spectacle vivant, les arts visuels et contemporains, l'édition et la librairie et enfin les établissements culturels et espaces pluridisciplinaires.

La fédération a pour objectif de contribuer à mettre en place les conditions de l'émergence d'un secteur essentiel pour le Maroc, un secteur qui regorge de potentialités et qui sera d'un immense apport pour le développement économique et social du pays. Le Maroc dispose d'un riche patrimoine culturel et civilisationnel et ces deux dernières décennies ont démontré la force de la dynamique créative qui s'exprime au quotidien à travers les différentes disciplines artistiques et dans les différentes villes du pays. Il est nécessaire d'accompagner cette dynamique, de susciter un nouvel élan, de fédérer les acteurs du secteur pour engager un travail qui sera bénéfique pour les territoires, l'investissement, l'emploi, l'épanouissement de la jeunesse, l'éducation, le tourisme et les économies de services, tout comme pour la diplomatie culturelle.

**Quel est votre plan d'action pour les mois et les années à venir ?**

C'est une fédération naissante et nous avons donc parmi nos objectifs prioritaires de rassembler et d'élargir la représentativité au sein de la FICC pour une meilleure mobilisation. Nous voulons être une solide force de propositions vis-à-vis des différentes instances publiques et privées.

Nous nous appuyons également sur les recommandations de l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) sur l'Économie de la Culture, émis en 2016, pour engager des partenariats sur le plan institutionnel.

Dans ce sens, nous avons mis en place une plateforme de travail avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Celle-ci est composée de plusieurs groupes de travail qui évoquent les questions stratégiques sur lesquelles nous devons agir pour améliorer le climat opérationnel, et notamment sur les questions liées au partenariat public-privé, à la législation, à la fiscalité, à la formation, aux droits d'auteurs...

Nous voulons encourager au sein du secteur la communication et la fluidité en termes d'échange de l'information et engager une approche régionale en nous appuyant sur les bureaux régionaux de la CGEM.

Nous initiions enfin un partenariat avec l'ANAPEC pour identifier les besoins du secteur en matière de formation qui se trouve être l'une des grandes attentes toutes filières confondues.

**Quelle est la place de la culture dans l'actuel plan de développement national ?**

Je dirai que le regard porté sur la culture au Maroc évolue progressivement, mais trop doucement. Cette évolution est le fruit d'une prise de conscience de la dimension transversale de la culture clairement énoncée dans l'article 25 de la Constitution de 2011 et dans la Vision 2020 annoncée en 2014 qui vise à faire de la culture un véritable levier de développement. Cette vision annonçait que la culture serait pensée dans une démarche globale et transversale, où plusieurs départements ministériels seraient invités à se joindre au Ministère de la Culture pour contribuer au développement du secteur. Tous les décideurs s'accordent à dire que la culture est importante, mais nous ne voyons pas encore de volonté politique forte à la tête du Gouvernement. Avec 0,25 % du budget de l'État, la culture reste à la traîne des politiques publiques avec des disparités frappantes entre les zones urbaines



et rurales. La vision Maroc Culturel 2020 prévoyait de doter les collectivités locales d'infrastructures culturelles, qui sont à la base de la diffusion du produit culturel. Mais, attention, les infrastructures à elles seules ne suffisent pas, c'est tout un écosystème qui doit être déployé. Se pose la question de leur financement, de leur gestion, de leur programmation, de la formation à ces métiers. Ce secteur a besoin d'une réelle accélération pour que la culture soit intégrée comme vecteur de croissance, de développement et de cohésion sociale.

#### Ya-t-il eu des avancées dans le dossier de la fiscalité ?

La FICC a engagé un travail de sensibilisation important auprès des pouvoirs publics pour expliciter les grandes lignes des besoins du secteur, et l'intérêt pour le pays de mettre en place une fiscalité adaptée conformément aux recommandations du CESE. Il y a des investisseurs à convaincre, un marché à créer, une offre à structurer, un secteur privé à stimuler. Oui, les opérateurs ont besoin de signaux et de visibilité. Lors des Assises de la fiscalité



## « Le regard porté sur la culture au Maroc évolue progressivement, mais trop doucement. »

tenues en mai dernier, la culture a donc été inscrite au registre des recommandations dans le chapitre « rationalisation des incitations fiscales - en instituant des mesures de soutien pour le développement de l'industrie de la culture ». Tous les regards sont désormais tournés vers la prochaine Loi-cadre de programmation fiscale et la Loi de Finances 2020 pour traduire ces recommandations en mesures concrètes. \*

► Propos recueillis par Hicham Houdaïfa

### La culture en chiffres

- Le budget du Ministère de la Culture représente 0,25 % du budget général de l'État (contre 0,53 % en Algérie et 0,71 % en Tunisie).
- D'après le Haut-Commissariat au Plan (HCP) :
  - le Marocain passe en moyenne 2h14 par jour devant la télévision
  - il consacre moins de 2 minutes par jour à la lecture
  - 76 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ne pratiquent jamais d'activité artistique.
- Seuls 12 000 élèves sont inscrits annuellement dans les 53 conservatoires du Maroc (publics et privés)
- 2 millions de personnes visitent chaque année les monuments et les sites historiques du Maroc. À titre de comparaison, l'Alhambra de Grenade accueille à elle seule près de 2,5 millions de visiteurs par an et la ville de Paris totalise 69 millions d'entrées par an.
- Les recettes des monuments et sites historiques s'élèvent en moyenne à 16 millions de dirhams par an.
- Il existe 80 musées à travers le territoire dont 14 relevant du Ministère de la Culture et 66 d'entités publiques et privées.
- Les 14 musées du Ministère de la Culture génèrent 2,3 millions de dirhams de recettes annuelles.
- En 2015, on comptait 57 écrans de cinéma à travers le Maroc générant 74 millions de dirhams de recettes (350 salles dans les années 70).
- Le Maroc édite environ 2 000 livres par an (tous domaines et champs confondus)
- À fin 2015, le Ministère de la Culture avait octroyé 3914 cartes d'artistes dont 48 % concernent le secteur de la musique, 31 % les arts dramatiques, 10 % la littérature...
- Il existe au Maroc un déficit de 4000 bibliothèques (selon les estimations de l'UNESCO)
- La plupart des entreprises culturelles travaillent dans le secteur du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle. 90 % de ces entreprises comptent sur leurs propres moyens.

Source : dossier de candidature du binôme Neila Tazi /Abdelkader Retnani pour la présidence de la FICC, basé sur le rapport Définition du patrimoine culturel et de ses composantes du Ministère de la Culture et de MDG Achievement Fund et la Revue N2 des statistiques culturelles 2013.



© Fotolia

# « L'offre culturelle ne répond pas toujours aux besoins du public »



**Entretien avec Salma Belkebir, architecte, chercheuse en urbanisme et ancienne Directrice de la troupe Daba Théâtre.**

### **Conjoncture :** Peut-on parler de politiques culturelles au Maroc ?

**Salma Belkebir :** Au Maroc, la question culturelle a été, depuis toujours, une question éminemment politique. Les tentatives de l'État de construire un projet culturel nous amènent à penser qu'il existe une véritable vision politique de la culture au Maroc.

Néanmoins, si nous nous attardons sur une des définitions données à la politique culturelle en tant « qu'ensemble des stratégies mises en œuvre pour traduire les priorités culturelles de la cité et de ses individus », telle que définie par l'Agence culturelle française du Grand Est, nous constatons d'après l'historique des politiques culturelles que le secteur n'a pas toujours été au-devant des préoccupations politiques, étant cet objet incongru greffé aux départements ministériels. Je parlerais donc de politiques (non) culturelles pour qualifier la situation dans notre pays.

### **Historiquement, quelle place a eu la culture dans les différents gouvernements qui ont dirigé le pays depuis l'indépendance ?**

Au Maroc, jusqu'en 1968, le « Ministère de l'Éducation Nationale et des Beaux-Arts » avait la responsabilité de la culture et l'exerçait au moyen de divers services hérités de l'ancienne « Direction de l'Instruction Publique » du Protectorat. Mohammed El-Fassi, alors Recteur des Universités marocaines et qui avait été Ministre de l'Éducation nationale dans le premier gouvernement du Maroc, est nommé « Ministre d'État chargé des affaires culturelles et de l'enseignement originel » par le Décret du 8 juillet 1968. Le 13 avril 1972, une nouvelle modification intègre la culture au : « Ministère de l'Enseignement originel, supérieur et secondaire » qui échoit à Habib El-Fihri. Enfin, le 25 avril 1974, la culture est séparée des Affaires islamiques et des Habous et revient à un « Ministre d'État chargé des Affaires culturelles », en la personne de M'Hammed Bahnini<sup>1</sup>.

La culture restera assujettie au Ministère de l'Intérieur jusqu'en 1992, date d'indépendance du Ministère des Affaires culturelles. Les questions de liberté de créations et d'expression artistiques seront donc mises en stand-by pendant de longues années, et ce, malgré le développement d'une scène culturelle alternative. D'ailleurs ce n'est qu'en 1998, date de l'avènement du gouvernement d'alternance, que l'on reparlera de Ministère de la Culture. Plusieurs ministres se succéderont avec des visions de la culture tout aussi différentes les unes

des autres, avant que Mohamed Amine Sbihi ne reprenne les rênes du Ministère de la Culture de 2012 à 2016, pour y mener sa « Stratégie du Maroc culturel ». Enfin, au sein du Gouvernement présidé par Saad Eddine El Othmani, Mohamed El Aaraj est nommé Ministre de la Culture et de la Communication en 2017.

### **Quel budget est réservé à la culture au Maroc ? Est-ce suffisant ?**

En 2018, le budget alloué à la culture avoisinait les 736 millions de dirhams, soit près de 1 % du budget national. C'est dire si la marge de manœuvre du Ministère de la Culture est quasi nulle. Il ya, certes, une hausse de 1,9 % par rapport au budget de 2017, mais ce montant reste trop insuffisant pour pouvoir mener tous les chantiers annoncés par le Ministère de la Culture, auquel s'est greffé depuis 2017, le département de la communication. Ce montant servira-t-il à financer des infrastructures culturelles, former les ressources humaines qualifiées dans divers domaines artistiques et octroyer des subventions aux artistes, etc. ? Il ya tout lieu d'en douter.

### **De la promotion du livre à la gestion du patrimoine, y a-t-il une cohérence dans la gouvernance culturelle nationale ?**

Depuis l'avènement du Gouvernement d'alternance en 1998, durant lequel l'on reparla véritablement de Ministère de la Culture, plusieurs visions politiques de la culture se sont succédé. Lorsque l'on travaille sur la promotion du livre, que l'on passe à la création d'entités culturelles (directions régionales de l'action culturelle) ou encore à la préservation du patrimoine pour in fine parler de gouvernance culturelle... se pose le problème de la construction d'une vision politique de la culture à long terme. Cette situation fait que rien n'est complètement achevé à bon escient. Il est donc tout à fait plausible de parler d'absence de cohérence dans la gouvernance culturelle marocaine.

### **La politique culturelle survit-elle au changement de gouvernements, de ministres ?**

La politique culturelle nationale peine à survivre à tous ces remaniements ministériels. Ils ont d'une part, contribué à l'éparpillement de ces politiques culturelles, étant donné que chaque programme fut souvent déconnecté du précédent. D'autre part, ils ont entravé le déploiement d'une action culturelle pérenne qui peine encore à trouver ses marques étant donné le manque de fonds et l'absence d'une vision à long terme.

## **Qu'en est-il des infrastructures culturelles ? Sont-elles suffisantes et adaptées au public marocain ?**

Entre 2012 et 2016, le Maroc s'est engagé dans la construction de 54 institutions culturelles, ce qui est véritablement louable. Le problème du nombre n'est pas plus prioritaire que celui de doter ces espaces de ressources humaines qualifiées.

À cela s'ajoute des projets d'envergure aux budgets grandioses tels que le Grand Théâtre de Rabat conçu par l'Architecte Britano-Iraqienne Zaha Hadid, l'Institut National Supérieur de Musique et des Arts Chorégraphiques, le Musée Mohammed VI d'Art Moderne et Contemporain de Rabat. Ces projets nous font, in fine, nous poser une question essentielle à savoir à qui s'adressent ces espaces culturels et qui en profitera réellement ?

Si l'on suit le développement de la scène culturelle alternative depuis ces 10 dernières années, l'on constate que l'offre proposée ne répond pas toujours aux besoins du public. Les jeunes artistes s'ouvrent actuellement vers de nouveaux horizons et ont besoin d'espaces adaptés pour cela. La danse hip-hop, le street-art, le rap, le slam, le cirque..., sont autant de formes artistiques qui nécessitent d'être prises en compte et, surtout, pour lequel(le)s il faut prévoir des espaces adaptés.

## **Est-ce que la formation trouve une place importante dans la politique culturelle nationale ?**

Il est important de noter que la formation occupe aujourd'hui une place importante au sein de la politique culturelle nationale, mais cela n'est pas toujours en phase avec la réalité du terrain. En plus des établissements tels que l'ISADAC ou l'Institut National d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle qui forme aux métiers du théâtre (mise en scène, scénographie, réalisations de décors et tous les métiers qui s'y rapportent), nous trouvons l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine (INSAP) les conservatoires de musique, les écoles des beaux-arts de Casablanca et de Tétouan pour ne citer que ceux-là. Néanmoins, comme l'avance Aadel Essaadani, ancien Président de l'association Racines, il manque à ce large éventail de possibilités certaines formations comme « les métiers de régisseurs son, régisseur lumière, régisseur plateau, chargé de diffusion, chargé de plateau, de festival. D'autant plus que les formations prodiguées par l'université en matière d'ingénierie culturelle (master) et de médiation culturelle (Licence professionnelle) ne répondent pas au besoin du marché. »

## **Est-ce que la culture est réservée à l'élite ? Quel accès pour les classes populaires ?**

Nous pouvions avancer il y a quelques années que la culture était réservée à une élite. Elle l'est toujours d'ailleurs, mais à un moindre degré. Je pense plutôt que l'offre culturelle est mal distribuée géographiquement et donc concentrée dans les grandes villes ou les villes moyennes du Royaume. Dans les petites villes qui représentent plus de 86 % de l'armature urbaine nationale, les communes rurales ou périurbaines, l'offre culturelle demeure très limitée. C'est à mon sens cette distribution non équitable

des ressources culturelles qui pose problème. La culture aujourd'hui est de plus en plus démocratisée grâce à des porteurs de projets tant nationaux qu'internationaux. Le travail qu'opère par exemple la Fondation Ali Zaoua dans les quartiers dits populaires est remarquable. Il s'agit d'une part d'apporter la culture dans des zones éloignées n'ayant pas d'offres culturelles adaptées aux besoins des jeunes des quartiers et, d'autre part, de convier les catégories sociales les plus privilégiées à venir y suivre des cours. En d'autres termes, cela revient à désenclaver ces régions à travers la culture. Je pense également au projet du camion théâtre mobile de la compagnie « Spectacle pour tous », au « Théâtre Aquarium » ou encore à la compagnie « Anfass » et bien d'autres troupes nationales qui se débattent avec le peu de moyens dont ils disposent pour répandre leur art aux quatre coins du Maroc. L'accès des classes populaires aux productions culturelles est donc facilité, mais ces initiatives restent insuffisantes à l'échelle nationale. Il est même parfois entravé par l'absence d'espaces adéquats, ou à contrario d'espaces fantômes, sans ressources et personnels pour assurer l'animation et la formation des jeunes. En cela, nous pouvons remarquer la dégradation de l'offre culturelle depuis quelques années au Maroc.

## **Pourquoi constate-t-on cette dégradation de la culture au Maroc ? Pourquoi l'offre culturelle est-elle réduite ?**

La culture ne se limite pas uniquement aux productions artistiques, aux concerts ou aux festivals. Elle couvre tout ce qui touche à notre identité, à la langue, aux arts culinaires, au patrimoine et à l'architecture, etc. Et ce n'est ni le fait de dépenser des sommes astronomiques dans des festivals de musique ni celui de construire de grands centres culturels ou encore d'organiser des salons du livre qui feront avancer la culture dans ce pays, du moins si ces actions ne sont pas accompagnées d'une vision sociétale ancrée.

Il y a donc lieu de parler d'une dégradation de la culture. Aujourd'hui le Maroc est tiraillé entre une vision politique grandiloquente et exclusive de la culture et la nécessité d'offrir aux citoyen(ne)s marocain(e)s la démocratisation tant prônée de la culture. On constate également un décalage proéminent entre les politiques culturelles actuelles et le projet de société que nous, jeunesse de ce pays voulons construire. Tant que les politiques culturelles ne s'imprèneront pas de la réalité sociétale et des véritables besoins de la jeunesse marocaine, les choses ne pourront pas vraiment avancer.

Enfin, l'offre culturelle réduite est, à mon sens, due au budget infime réservé à la culture et, comme dit précédemment, à une mauvaise répartition des ressources culturelles.

En conclusion, la culture est ce qui nous définit en tant que groupe d'individus, ce qui nous rassemble et nous différencie. Elle est surtout le miroir du développement de nos sociétés : en défendre une conception inclusive, c'est participer à un Maroc meilleur, égalitaire, solidaire. \*

► Propos recueillis par Hicham Houdaïfa

1 Adam, A, La politique culturelle au Maroc, P1-22, 1973, [http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1973-12\\_43.pdf](http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1973-12_43.pdf).

## Le Boultek de toutes les musiques

Tout au long de l'année, le Boultek fonctionne comme une ruche culturelle pour les musiciens. Retour sur cet espace qui porte L'Boulevard, l'un des festivals mythiques du pays.



**L**e Maroc ne compte pas de nombreux lieux où la pratique culturelle est ritualisée. À Casablanca, le Boultek qui abrite, entre autres, les locaux du festival L'Boulevard est une véritable ruche culturelle incluant des studios d'enregistrement et une salle de concert et de conférence.

### Une programmation variée

Le 3 mai dernier, au Boultek, les Casablancais avait rendez-vous avec les musiques de l'amazighité marocaine. Ce lieu mythique situé au rez-de-chaussée du Technopark, réputé pour ses concerts de musiques urbaines telles que le rap, la fusion et le rock, s'est ouvert à tout un pan du patrimoine musical national. D'autant plus que cet événement a donné naissance à différentes expérimentations avec des musiques actuelles. À cette occasion, le public a assisté à des performances musicales ainsi qu'à une conférence animée par Mohamed Oubenal, chercheur à l'Institut Royal de la Culture Amazigh (Ircam). Ce dernier a rappelé les objectifs de la manifestation, à savoir « rassembler une équipe multidisciplinaire comprenant des musiciens et des chercheurs en sciences sociales pour aller à la rencontre d'expressions musicales amazighes à Casablanca. »

Au début de l'année, un autre événement, un hommage au poète palestinien Mahmoud Darwich, a eu lieu dans le même espace. La performance en chant et en prose, accompagnée de piano et qanoun, a enchanté l'assistance.

En fait, tout au long de l'année, le Boultek accueille des concerts et des sessions d'« open mic ». Quotidiennement, des groupes peuvent ainsi répéter dans les trois studios.

### L'Boulevard, emblème de la jeunesse et des cultures urbaines

Le Boultek a vu le jour en 2010. C'est tout simplement le premier centre de musiques actuelles au Maroc, créé à l'origine pour soutenir la création musicale et appuyer son développement. Un lieu qui a une histoire intimement liée au L'Boulevard. « Nous fêtons cette année le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'association telle qu'elle est connue aujourd'hui. L'association qui a vu le jour en 1998 s'est installée jusqu'en 2006 dans les locaux de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL). Avant d'élire domicile en 2009 dans nos locaux actuels au Technopark. Depuis, nous nous sommes stabilisés et nous avons ainsi pu développer plusieurs activités », explique Hicham Bahou, Coordinateur du L'Boulevard. Hicham et Mohamed Merhari ont été les fondateurs du L'Boulevard. « Au départ, L'Boulevard,

ac'était l'événement musical des groupes de métal et de rock. Le théâtre de la FOL accueillait les concerts de ces groupes-là, mais il était aussi le lieu où se déroulaient les répétitions, où se faisaient les rencontres et où s'établissaient des complicités. Il fallait accompagner ces artistes, structurer ce mouvement, installer une culture de l'image, de l'iconographie. L'événement a pris de l'envergure et nous avons alors opté pour le plein air avec les terrains du COC et du RUC », ajoute Hicham Bahou.

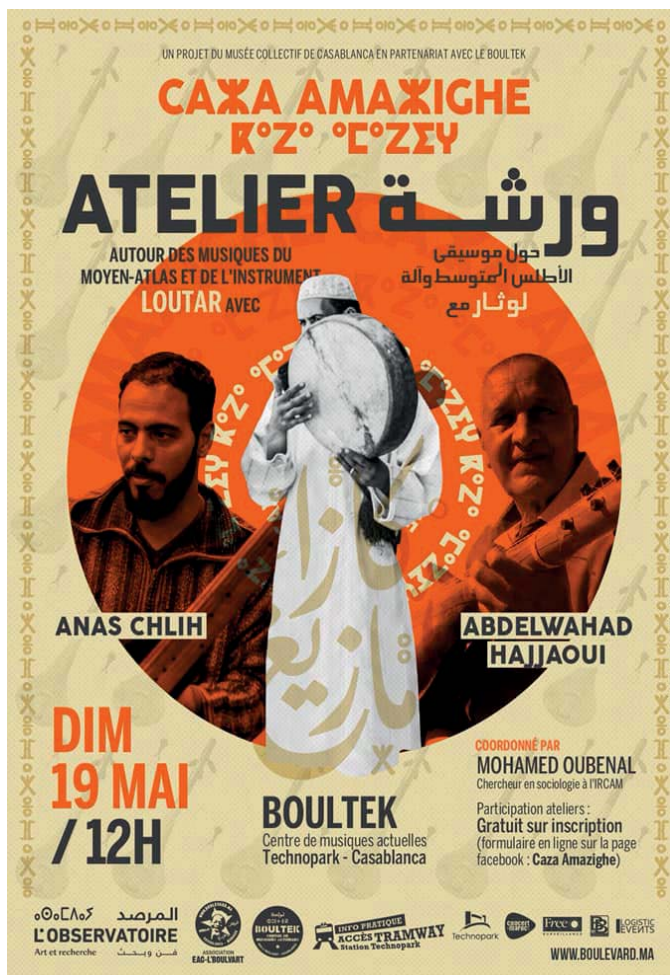
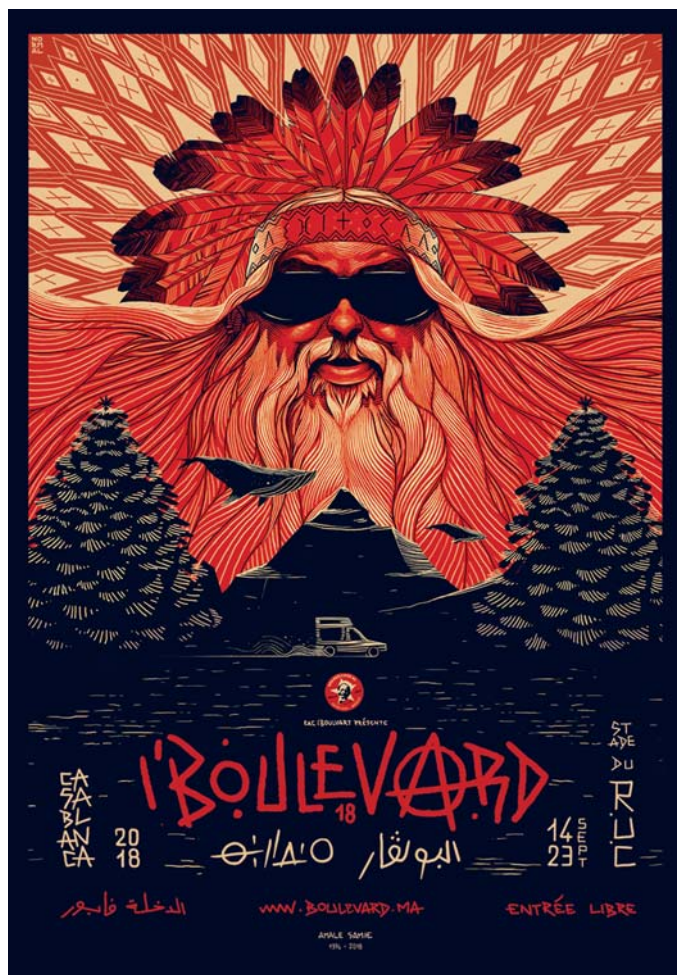
D'un tout petit rendez-vous musical qui avait lieu à la FOL, le festival a grandi pour finir par élire domicile dans les terrains de rugby de Casablanca. Aujourd'hui, l'événement se décline à travers différents rendez-vous : L'Boulevard bien sûr, mais aussi les sports urbains, le street-art et la peinture, l'associatif culturel, le marché des CD et le tremplin des jeunes musiciens.

Le Boultek quant à lui a pu exister grâce à une rencontre entre nos deux compères et Omar Balafrej qui était alors Directeur du Technopark de Casablanca, qui va leur offrir cet espace

de 850 mètres carrés. Une aubaine ! C'est là où se préparent le L'Boulevard, les ateliers de formation, le Tremplin des jeunes artistes ainsi que le Festival du documentaire musical. C'est également au Boultek qu'a été incubée l'initiative Sbagha Bagha qui permet à des graphistes et à des muralistes d'investir la ville de Casablanca, mais aussi la ville de Rabat avec Jidar.

Si le Boultek a réussi le difficile pari de durer, ce lieu représente l'unique espace où des groupes peuvent travailler et enregistrer leurs albums. Les studios de répétitions pour les formations musicales n'existent tout simplement pas à Casablanca. Plus encore, la Ville n'organise aucune résidence pour les musiciens, seule garantie pour créer des spectacles musicaux. Les centres communaux casablancais, au nombre de treize, n'ouvrent pas leurs portes aux groupes jouant les musiques urbaines. A quand d'autres « Boultek », pris en charge financièrement par la Ville et gérés par des acteurs culturels ? \*

► Hicham Houdaïfa



## « Il faut créer un véritable écosystème autour du produit culturel »



**Entretien avec Mehdi Laraki, Président de l'Association Marocaine des Entrepreneurs Privés du Spectacle et des Arts Vivants (AMESVI), qui fait le point sur les entreprises de spectacles, les perspectives du secteur ainsi que sur la place du sponsoring dans l'entrepreneuriat culturel.**

**Conjoncture :** Pouvez-vous définir ce que sont les entreprises privées du spectacle et des arts vivants ?

**Mehdi Laraki :** Ce sont toutes les entreprises qui interviennent dans l'ensemble des métiers du spectacle vivant, que ce soit en termes de diffusion, d'organisation ou de production. L'Amesvi couvre ainsi une panoplie d'activités comme la production de pièces de théâtre internationales et marocaines (Les Théâtrales) et de one man show, l'organisation de festivals thématiques (Jazzablanca, Marocains Rigolos du Monde...), la formation, à travers le Studio des Arts vivants. L'association concerne également l'organisation d'événements ponctuels de formation, la promotion des talents (Concours de jeunes talents marocains le Morocco Music Awards, concours de pièces de théâtre marocaines, Al Masrah Al Comedi), l'animation culturelle pour enfants (spectacles, comédies musicales et théâtre pour enfants) ainsi que l'organisation du premier Salon de la musique au Maroc dédié aux professionnels africains, Visa For Music. Notre objectif est de proposer un contenu culturel pour tout public, jeunes ou adultes, gratuit ou payant, au Maroc ou à l'étranger.

**Quels sont vos objectifs à court et à moyen terme ?**

Créée début 2018, notre association réunit les principaux acteurs de l'industrie culturelle marocaine avec pour objectif majeur de faire progresser le secteur. Elle a parmi ses priorités de représenter l'ensemble de la profession afin de faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics et instances concernées mais aussi de faire valoir son poids dans l'économie et le paysage culturel national. Pour rappel, l'Amesvi a aujourd'hui à son actif plus de 1 500 spectacles pour tous publics organisés sur les deux dernières décennies.

En dépit de sa jeune expérience, l'association adhère déjà à la Fédération des Industries Culturelles et Créatives de la CGEM et prévoit de prendre pleinement part aux différents échanges dans tous les

sphères et métiers qui gravitent autour du monde des arts et du spectacle. Notre ambition est d'offrir un cadre solide et propice à l'essor des industries culturelles marocaines. Et pour cela, nous comptons instaurer une meilleure réglementation au sein de ce marché, en vue d'en professionnaliser les pratiques, de créer plus d'emplois et enfin de participer au développement humain et à l'attractivité territoriale.

Par ailleurs, l'Amesvi servira de plateforme d'échange et de formation pour tous les acteurs de la filière, ainsi que d'interface entre les producteurs, les pouvoirs publics et les artistes, en constituant une force de proposition auprès des différents ministères et tous les organismes liés de près ou de loin à la culture. Enfin, l'association a la volonté à moyen terme de contribuer pleinement au développement des arts et du spectacle dans toutes les régions du Maroc. Forte de l'expertise reconnue de ses membres, l'association souhaite faire progresser l'offre culturelle du pays et « doper » la capacité des producteurs.

**Comment faire pour que la culture soit génératrice de revenus pour l'entrepreneur culturel au Maroc ?**

C'est une très bonne question ! Beaucoup d'entre nous arrivent dans ce métier davantage par passion que pour les perspectives financières du secteur. Nous avons à cœur de partager cette passion et rendre la culture, dans sa composante art vivant, accessible au plus grand nombre.

Pour en revenir au sujet de l'équilibre financier, il faudrait comprendre l'économie globale d'un projet culturel. Certains aspects sont liés à la production, d'autres à la communication ou à la logistique. L'entrepreneur culturel doit jongler entre ces multiples volets tout en essayant d'apporter une offre de qualité et à un prix abordable, et idéalement rémunérer ses efforts. Sous d'autres latitudes, la culture est très fortement encouragée. Infrastructures adéquates pour la production et l'émergence de talents, aide à la

formation, subventions... autant d'éléments qui permettent d'inciter à la création et la diffusion de spectacle. Dans ce contexte, les différentes parties prenantes peuvent jouer leur rôle sereinement et trouver une rémunération juste. Aussi, est-il primordial de créer un véritable écosystème concernant le produit culturel, et ce, à l'instar des autres secteurs tels que le textile, l'agro-alimentaire, automobile, ou encore le tourisme.

La définition du statut de l'entrepreneur prendrait tout son sens si les normes de qualité étaient formalisées à travers un cahier des charges instruit pour la réalisation de chaque projet culturel. Prenons le cas des séries télévisées proposées durant le ramadan par les chaînes marocaines. Dans ce cas spécifique, un cahier de charge plus rigoureux et plus riche en thématiques répondrait mieux aux attentes du spectateur marocain.

Plusieurs solutions pourraient remédier à question de la génération de revenus. Pour y parvenir, il faudrait impérativement mettre en place un cadre fiscal incitatif pour permettre aux entreprises d'investir dans la culture et dans la formation de talents ; encourager la médiation pour augmenter la consommation artistique et aussi supprimer la TVA sur la billetterie.

### Quelle est la place du sponsoring dans l'entrepreneuriat culturel ?

Votre question s'articule parfaitement avec la précédente, car le sponsor joue un rôle fondamental dans l'équilibre financier. À travers le sponsoring, un annonceur apporte un soutien financier ou matériel à un événement en contrepartie de visibilité de nature publicitaire et également de transferts d'image positifs. Si dans d'autres pays étrangers, le financement de la culture bénéficie énormément de la contribution de l'État (aides aux intermittents du spectacle, subventions des théâtres...), ici très souvent, c'est le sponsoring qui prend le relais. Ce qui n'est pas sain pour le développement du secteur dans la mesure où une relation de dépendance peut s'installer avec les sponsors. La survie de plusieurs événements culturels au Maroc en dépend aujourd'hui. Une des solutions serait aussi de proposer une loi sur les fondations et le mécénat pour encourager les contributeurs à augmenter leur participation.



## « La culture s'inscrit dans l'esprit des enfants dès leur plus jeune âge. »

### Connait-on les habitudes de consommation culturelle des Marocains ?

Avant de parler consommation, il existe des préalables pour ancrer les habitudes de sorties que sont l'éducation, la formation du public, la diffusion et l'accompagnement de la production. Premièrement, la consommation passe par l'éducation artistique dans le développement et la construction du futur citoyen, autrement dit la culture s'inscrit dans l'esprit des enfants dès leur plus jeune âge. À titre d'exemple, en Europe, les réflexes liés à la culture s'apprennent très tôt à l'école avec des sorties régulières (spectacle, cinéma, musée...). Au Maroc, des écoles privées ont saisi leur importance, mais que propose-t-on aux élèves des écoles publiques sur ce volet ? Secundo, de par mon expérience sur ces deux dernières décennies, les entreprises privées du spectacle ont grandement contribué à l'émergence d'un public à la recherche de spectacles de qualité. Il est donc nécessaire de continuer à le fidéliser en lui proposant une bonne programmation. Enfin, et sous la vision éclairée du Souverain, les festivals tiennent une large part dans la consommation de la culture. Ils contribuent en effet à l'instauration d'habitudes de sorties permettant au public de se familiariser avec le spectacle, et ce, à travers deux propositions (places payantes et gratuites) visant à répondre aux attentes du plus grand nombre de spectateurs (Festival Mawazine, Festival Gnaoua, Jaz-zablanca.)

À cet effet, je pense que le nombre de festivals devrait être multiplié par 10 et que nous devrions en faire des événements récurrents pour stimuler les habitudes de sorties. \*

► Propos recueillis par Hicham Houdaïfa

**SERVIR** **INFORMER** **ACCÉLÉRER** **PARTAGER**

**CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC**

**LA CFCIM, VOTRE BUSINESS PARTNER !**

CCI FRANCE INTERNATIONAL CCI International TEAM FRANCE —SPORT—

www.cfcim.org

## Accédez à nos diplômes français Bac+2 et Bac+3 dans le commerce, la gestion, le marketing et le management

TEST D'ADMISSION 2019 :  
18 septembre



- ▶ Ecole au cœur d'un réseau d'entreprises
- ▶ Réseau de 2230 diplômés
- ▶ Stages et emplois garantis
- ▶ Possibilité de poursuite d'études en France

**Inscrivez-vous en ligne, sur place ou par téléphone.**

Campus de Formation de la CFCIM  
Boulevard Tarik El Ouahda - Aïn Sebaâ - 20580 Casablanca  
Tél. : 05 22 35 53 53 / 05 22 35 02 12 • E-mail : efa@cfcim.org

[www.efa.ma](http://www.efa.ma)





# Regards d'experts

## Des solutions concrètes pour toutes les problématiques qui vous concernent.

Chaque mois dans Conjoncture, retrouvez les précieux conseils de nos experts qui abordent de manière pratique des sujets techniques dans le domaine du juridique, du management, de la communication, des IT, etc.

### **Vous aussi, rejoignez la communauté des experts de Conjoncture !**

Vous êtes adhérent et vous disposez d'une expertise ou d'un savoir-faire reconnu ?

La rubrique « Regards d'experts » vous offre la possibilité de publier vos contributions.

Les contributions à la rubrique « Regards d'experts » sont soumises à l'approbation du Comité de Rédaction de Conjoncture et peuvent faire l'objet d'une adaptation rédactionnelle. Sont exclus les contenus publicitaires et/ou à caractère promotionnel.



Contact : [conjoncture@cfcim.org](mailto:conjoncture@cfcim.org)

- **Qualité : Audit Technique : outil de contrôle, d'amélioration de la gestion de production dans l'industrie textile**
- **Juridique : Le patrimoine immobilier de l'entreprise confronté au fléau de la spoliation foncière**

## Audit Technique : Outil de contrôle, d'amélioration de la gestion de production dans l'industrie textile

Un donneur d'ordre doit connaître son fournisseur actuel ou potentiel. Pour cela, il peut examiner le système de gestion de la qualité de son sous-traitant, vérifier l'usine et la qualité des produits fabriqués. Il peut aussi exiger le respect de critères tels que la sécurité, la protection environnementale ou la responsabilité sociale... Ces critères peuvent être respectivement pris en compte lors d'un audit ou d'une inspection.



Imad Ouchitachne,  
consultant QHSE &  
RH ISAA Consulting

La production textile ou confection est aujourd'hui objet de contrôle, d'inspection et d'audit qui émettent chacun une opinion sur l'efficacité de la production et de son fonctionnement. On peut donc se poser la question suivante : quelles sont les spécificités de l'audit technique liées à la gestion de la production ? Audit, contrôle qualité ou inspection ont-ils les mêmes objectifs et les mêmes démarches et aboutissent-ils aux mêmes résultats ? Ou alors s'agit-il de méthodes différentes et complémentaires ?

### La production textile ou confection

La production consiste à fabriquer des produits répondant aux besoins des clients donneur d'ordre dans les délais impartis. Elle s'effectue à partir d'inputs (marchandises, composants, énergies...) et de facteurs de production (capital et travail). Elle répond à des objectifs de quantité, de qualité, de délai et de flexibilité (carré magique). La gestion de production regroupe la préparation et l'organisation de la fabrication, son exécution, et le suivi et le contrôle. La gestion de production doit donc anticiper et planifier l'utilisation des ressources de l'entreprise, dans des conditions économiques viables, afin de livrer les clients dans le respect des délais, des coûts et de la qualité. (1)

### Le contrôle qualité

La qualité est un point très important pour les entreprises sous-traitantes qui doivent

ainsi s'engager dans une démarche d'amélioration continue. Donc pour assurer la conformité de produit fabriqué avec les exigences du client, on recourt au contrôle qualité qui se fait en plusieurs étapes et qui permet d'avoir des informations sur les probabilités d'erreurs en vue de réduire leur nombre. (2)

Les opérateurs de machines de confection jouent un rôle non négligeable dans le contrôle de production. En principe, ils doivent être capables de reconnaître les anomalies de fonctionnement des machines et les risques d'endommager le tissu. Ils doivent également vérifier les pièces déposées à leur poste de travail de manière à détecter les erreurs de fabrication commises précédemment.

**« La défaillance d'un sous-traitant peut engendrer des risques financiers importants et un mauvais impact sur l'image de l'entreprise. »**

Enfin, les opérateurs doivent détecter les défauts de couture et de tissus et exécuter des retouches.

La gestion de production textile et confection s'appuie sur des modules de gestion industrielle comme le service études, le bureau des méthodes, les magasins, le contrôle de fabrication ou encore

le service maintenance. Un contrôle est défini par un certain nombre de paramètres : la fréquence de contrôle, le type de contrôle, la méthode de contrôle et les moyens de contrôle utilisés.

### L'inspection

Élément clé du contrôle de la qualité, les inspections des produits permettent de vérifier sur place la qualité du produit à différents stades du processus de production et avant son expédition. Elle s'inscrit dans une démarche réactive dont le but est d'assurer la conformité du produit à travers une organisation scientifique du travail efficace. En quoi consiste donc, une inspection avant, pendant et après la production ? Et quels sont les objectifs ?

Pourquoi effectuer une inspection de produit ? Pour assurer la qualité du produit à chaque étape de production ; vérifier la qualité à la source et ne pas payer les biens défectueux ; éviter les rappels et protéger sa réputation ; anticiper les délais de production et d'expédition et enfin optimiser le budget de contrôle qualité.

**A-** Inspection qualité en début de production : l'IPC ou « Initial Production Check » a lieu juste après le lancement de la production « Pilot-run control », lorsque de 1% à 10% de la commande a été réalisée. Ainsi, les problèmes potentiels et les défauts peuvent se corriger très tôt dans le processus, au lieu d'attendre que toutes les marchandises soient produites.

**B-** Inspection en cours de production : la DUPRP ou « During Production Inspection », se déroule généralement après la réalisation de 20% à 80% de la production. Ce type d'inspection « in-line control & end of line control » permet de s'assurer de la localisation et de l'état d'avancement de la production, du respect de la conformité du produit et enfin de donner une estimation de son niveau de qualité.

**C-** Inspection avant expédition : la PSI ou « Pre-Shipment Inspection », effectuée lorsqu'au moins 80% de la production est achevée. Elle consiste à inspecter des produits finis prélevés aléatoirement « Out of line Control ». L'inspection avant expédition constitue l'ultime occasion de prendre des mesures correctives avant que la production ne soit expédiée par le sous-traitant et donne une vision globale de la qualité de la commande. Une inspection avant expédition est une solution efficace et compétitive contre les risques liés à l'importation et leurs conséquences financières. L'inspection produit est donc nécessaire pour assurer la qualité et la sécurité du produit afin que celui-ci soit conforme non seulement aux normes qualitatives du donneur d'ordres, mais aussi aux réglementations en vigueur.

**D-** Inspection de chargement conteneur : le CLC ou « Container Loading Check » s'effectue une fois la production terminée, lorsque les marchandises sont chargées pour expédition. Durant un contrôle de chargement conteneur, l'inspecteur sélectionne au hasard selon la méthode AQL Control ou « Acceptance Quality Limit Control » des cartons et vérifie que chacun d'eux contient la quantité de produits commandée, que la qualité des produits corresponde aux spécifications ou à l'échantillon fourni, que l'emballage comporte les codes-barres et les étiquettes et que la matière utilisée soit la bonne. Le processus et les conditions du chargement du

conteneur sont strictement surveillés, afin de veiller à ce que tous les produits payés soient chargés correctement pour supporter le trajet.

### Audit Technique

Également appelé audit de fabrication ou audit d'usine du fournisseur, un audit Technique approfondi sert généralement à évaluer de nouveaux fournisseurs potentiels et à surveiller des fournisseurs réguliers. Il permet de vérifier leurs capacités à traiter les commandes des donneurs d'ordre dans les quantités souhaitées, tout en satisfaisant les objectifs de qualité et en se conformant aux délais.

L'audit technique dévoile la structure organisationnelle de l'usine, sa capacité de production ainsi que son système d'assurance qualité. Les conditions de fabrication et de performance sont ainsi appréciées grâce à un certain nombre de critères à travers un large éventail de référentiels tels que : Metal Audit, Quality Assurance, ISO 9001, OCS/RCS & GOTS/GRS, HiggIndex, « Textile factory overview audit », « Textile & quality management audit », ou encore le « Textile production capacity audit ».

L'audit technique peut être envisagé pour le propre besoin de l'entreprise soucieuse d'améliorer la qualité du produit ou du processus de fabrication, ou souhaitant décrocher une certification ou le prix national de qualité par exemple.

La défaillance d'un sous-traitant peut engendrer des risques financiers importants et un mauvais impact sur l'image de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle ils sont assistés par les donneurs d'ordre qui essaient d'anticiper ces aléas et les aident à déceler leurs faiblesses, grâce à un large panel d'audits techniques, sociaux ou environnementaux. Afin de vérifier leurs exigences, les donneurs d'ordre procèdent

au suivi de la fabrication de leurs marchandises en envoyant leurs inspecteurs sur les sites de production pour contrôler sur place les produits à tous les stades de leur confection, et s'assurer qu'ils sont conformes aux cahiers des charges.

A cet effet, l'audit technique constitue une réelle appréciation de la capacité du fournisseur à travailler avec des donneurs d'ordre en dévoilant la structure organisationnelle de l'usine, sa capacité de production ainsi que son système de management de la qualité.

Les principaux secteurs et processus audités (profil et expérience du fabricant, employés et effectifs, installations, machines et équipements, système de management de la qualité, bonnes pratiques de production [standards environnementaux], contrôle de produits, contrôle de processus, etc.). Le déroulement suit le schéma classique (réunion d'ouverture, visite du site/processus de fabrication, revue documentaire, réunion de fermeture et rapport d'audit).

L'audit technique aide donc, l'usine sous-traitante à : identifier les forces et faiblesses des fournisseurs actuels ; évaluer les capacités de nouveaux fournisseurs dans le cadre de la procédure de sélection ; enregistrer et tracer les progrès conduisant à la qualité dans tout le processus de fabrication et enfin fournir un outil d'évaluation indépendant qui peut être utilisé dans un but d'amélioration continue.

### Audit, Contrôle et Inspection : rôle des cabinets d'expertise

Les cabinets d'expertise spécialisés dans l'audit, inspection ou de contrôle textile et confection qu'ils soient internationaux ou nationaux, aident à garantir la qualité des produits à chaque étape de la chaîne de production : de l'approvisionnement en maté-

riaux, jusqu'aux produits finaux destinés aux magasins. Ils veillent à ce que le produit soit conforme au dossier technique et s'assurent que les non-conformités aux normes et aux spécifications du client soient clairement identifiées. Ils sont devenus essentiels parce que les opérations d'audit, de contrôle ou d'inspection effectuées par des experts permettent de réduire le risque de rappels de produits ou d'autres problèmes qui pourraient porter atteinte aux bénéfices et à l'image de marque d'une société. \*



© Fotolia

# Le patrimoine immobilier de l'entreprise confronté au fléau de la spoliation foncière

Alors que la lutte contre la spoliation foncière est devenue une priorité nationale, qu'elle mobilise l'ensemble des institutions avec à sa tête le Roi, elle est aussi une problématique potentielle pour les entreprises détentrices d'un patrimoine immobilier



Par Maître Jad Aboulachbal,  
Notaire à Casablanca

La spoliation foncière consiste à s'accaparer un bien immobilier dont un autre est le propriétaire réel au moyen de faux puis de se faire reconnaître, au terme du processus, un droit de propriété sur ce bien. Pour appréhender les mécanismes de la spoliation foncière, il faut comprendre qu'ils sont connectés au droit foncier marocain et que les pratiques entraînant la spoliation ne peuvent être les mêmes selon que le bien est ou non immatriculé à la conservation foncière.

Le droit foncier local n'étant pas homogène, seuls les biens immatriculés suite à la procédure introduite par le Dahir de 1913 relèvent du droit dit moderne et font l'objet de la publicité foncière. La spoliation est dès lors plus aisée lorsque le bien est soumis au droit traditionnel. Mais elle existe malheureusement aussi en matière de biens titrés à la conservation foncière. Tout immeuble par principe est susceptible de spoliation. Mais les biens titrés en ayant fait l'objet présentent majoritairement les caractéristiques suivantes, à savoir, terrains non bâtis, inoccupés, à l'abandon ou propriétés d'étrangers ayant quitté le territoire marocain. Si les victimes de spoliation sont souvent des Marocains résidant à l'étranger et des étrangers, des Marocains qui résidaient au Maroc ont aussi été victimes de spoliation. Ce qui invite à la vigilance et cela même si le bien immobilier est la propriété d'une société.

### Modalités de la spoliation

En droit traditionnel marocain, la prescription acquisitive existe. C'est-à-dire qu'il est possible d'acquérir un droit de propriété du fait de l'occupation paisible et publique

par le possesseur au terme d'un délai de dix ans contre un tiers et de quarante ans contre un membre de sa famille. Dans ce contexte, la spoliation a pu se fonder sur une occupation fictive, corroborée par de faux témoignages, qui a conféré la propriété à ces faux occupants. Si l'on ajoute l'absence de publicité foncière et, par voie de conséquence, de délimitation claire des

identité et en se prévalant d'une procuration non valable et, si l'inscrit est mort, en désignant des héritiers fictifs dans l'acte constatant sa succession. Rappelons qu'aucune vente n'est possible par les héritiers tant que ceux-ci ne se sont pas fait inscrire comme propriétaires sur le titre foncier au terme d'un contrôle de la conservation foncière.

**« Pour ceux qui souhaitent acquérir un bien immobilier au Maroc, il est préférable de privilégier très fortement l'acquisition de biens titrés. »**

tenants et aboutissants des immeubles, l'on comprendra les risques qui pèsent sur le droit de propriété.

Pour cette raison, nous ne pouvons que recommander aux propriétaires de tels biens de les faire immatriculer à la conservation foncière. Et pour ceux qui souhaitent acquérir un bien immobilier au Maroc, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de sociétés, il est préférable de privilégier très fortement l'acquisition de biens titrés.

En revanche, la prescription acquisitive n'existe pas en droit foncier moderne. On ne peut, dès lors, tenir son droit de propriété que de l'inscrit sur le titre foncier, que ce soit par succession, vente, échange ou donation. Ainsi, toute tentative de spoliation sur un bien titré nécessite pour le spoliateur de fonder sa malversation sur le nom de l'inscrit. Cela en usurpant son

### État actuel du droit foncier moderne

Face à ce risque, le droit en vigueur offre des garanties solides. Tout d'abord, toute inscription d'un droit sur le titre foncier, depuis l'établissement du nouveau code des droits réels en 2011, doit être impérativement prise sur la base d'un acte notarié, adoulaire ou émanant d'un avocat agréé près de la Cour de cassation. Ainsi, il n'est plus possible d'établir un acte sous seing privé et de faire inscrire la vente sur le titre foncier. Ce qui est un gage de sécurité supplémentaire contre la spoliation foncière. Cette condition a été étendue aux procurations pour vendre, qui doivent être établies selon les mêmes formes sous peine de nullité. Un mandataire ne peut donc plus agir sur la base d'une procuration qui ne serait pas authentique contrairement à un passé récent qui a rendu possible l'établissement de fausses procurations.

Enfin, pour constater la succession d'une personne inscrite sur le titre foncier, les conservations foncières exigent un acte adoulaire désignant les héritiers lorsque le défunt est un Marocain musulman ou un étranger musulman. Un acte émanant du tribunal rabbinique s'impose lorsqu'il est un Marocain de confession hébraïque. Enfin, un acte de notoriété conforme au droit national du défunt, qui peut être aussi établi par un notaire marocain, permet l'inscription des héritiers du défunt étranger non musulman. Ces règles s'appliquent aussi en matière de successions d'actions ou de parts sociales de sociétés propriétaires de biens immobiliers.

### Règles applicables lorsque le bien immobilier titré est la propriété d'une société

Lorsque le bien immobilier est la propriété d'une société, celle-ci doit constituer un dossier spécial auprès de la conservation foncière qui doit être distingué du titre foncier. En effet, alors que ce dernier consigne toutes les informations relatives au bien immobilier, le dossier spécial reprend les informations relatives à la société. À savoir, entre autres, et sans prétendre être exhaustif : acte de constitution, procès-verbaux d'assemblées générales constatant les modifications statutaires, changements de direction et d'associés... Ce dossier doit être constamment tenu à jour sinon il est impossible d'agir au nom de la société. Seuls les mandataires désignés dans le dossier spécial et dans la limite des pouvoirs déposés sont susceptibles de disposer du patrimoine immobilier de la société. Même lorsqu'il s'agit d'une société commerciale immatriculée au registre de commerce, le conservateur foncier ne se référera qu'au dossier spécial constitué dans sa conservation. C'est donc aux associés et à la direction de cette société de veiller à ce que toute opération sur la société y soit constatée. Cette veille est d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de sociétés civiles qui, quant à elles, ne sont pas immatriculées au registre du commerce et dont le dossier spécial est le seul registre public les concernant. Importance accrue par le fait que les sociétés sont des cibles de choix pour d'éventuels spoliateurs qui utilisant des pouvoirs contrefaits ou des actes successoraux falsifiés pour-

raient disposer des biens immobiliers de ladite société. La conséquence pratique est que les conservations foncières sont devenues très pointilleuses sur ces questions et exigent dans la pratique des actes authentiques pour reconnaître les pouvoirs des dirigeants. Cela impose de ce fait des conditions de forme nouvelles qui n'existent pas en droit des sociétés afin de respecter les dispositions du Code des droits réels. Il existe de nombreux dossiers spéciaux qui ne sont pas à jour et qui devront impérativement faire l'objet d'une actualisation pour rendre le bien immobilier disponible. L'assistance d'un notaire qui établit des actes authentiques étant sans doute nécessaire pour accomplir cette tâche d'actualisation.

### L'Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) se modernise

Dans le but d'assurer une meilleure protection des droits de la propriété immobilière et d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers, l'ANCFCC a lancé « MOHAFADATI », un service dédié au suivi des inscriptions sur les livres fonciers, qui rentre dans le cadre de la stratégie de digitalisation des services et prestations de la Conservation foncière. La plateforme « MOHAFADATI » permet à tout propriétaire adhérent, qu'il soit résident au Maroc ou

à l'étranger, de suivre à distance la situation instantanée de son bien immatriculé. De plus, les utilisateurs seront alertés de toute opération inscrite sur leurs titres fonciers, et ce, par mail ou SMS. La digitalisation a aussi un impact sur le processus d'inscription des actes puisque le site de la conservation foncière devrait permettre à terme l'enregistrement de l'acte à distance, réduisant par là même, les délais de traitement des demandes et des procédures foncières. Des nouveautés qui devraient circonscrire les risques de spoliation.

### Conseil pratique

Afin de se prémunir contre les risques de spoliation foncière, il est possible de prendre une précaution supplémentaire. En effet, chaque titre foncier est accompagné d'un duplicata, à savoir la copie à l'identique établie par la conservation foncière du titre foncier. Aucune inscription de droit réel ne peut être prise sur ce dernier sans être mentionnée sur le duplicata. Pour ce motif, nous invitons tout propriétaire qu'il soit une personne physique ou une société via son mandataire à retirer le duplicata à la conservation foncière et à le conserver précieusement pour rendre impossible toute inscription sans son accord, bloquant dès lors le processus de spoliation éventuelle. \*



## « La société civile ne parviendra pas à s'attaquer seule à la pauvreté au Maroc »

**Care Maroc, qui vient de célébrer ses 10 ans, agit prioritairement en faveur de l'autonomisation des femmes et l'éducation. Pourquoi ?**

Ce sont en effet les deux axes principaux de notre action, même si des projets sont menés dans d'autres domaines. L'éducation est un domaine prioritaire au Maroc et un besoin fondamental. Le système éducatif public a décliné depuis les années 1980. Pourtant, des études démontrent que les premières années d'éducation sont déterminantes pour préparer la réussite scolaire. Le préscolaire, en particulier, était totalement privatisé jusqu'à aujourd'hui, ce qui empêchait toute une partie de population d'y accéder. Sa Majesté Mohammed VI a annoncé la généralisation du préscolaire dans tout le Maroc. Ce contexte, aujourd'hui, est favorable à la société civile pour contribuer à cette volonté.

Pour ce qui est de l'autonomisation des femmes, nous sommes dans une démarche d'égal accès au droit et aux opportunités. Au Maroc, comme dans d'autres endroits, les femmes ont beaucoup moins d'opportunités économiques, beaucoup plus de barrières d'accès aux services. C'est notamment dû au fait que 43 % des femmes sont analphabètes, contre une moyenne nationale de 32 %. Mais c'est aussi à cause des stéréotypes genrés qui persistent dans la société marocaine. Ces raisons motivent Care à permettre aux femmes de s'autonomiser, de prendre leurs propres décisions.

**Pouvez-vous donner quelques exemples de projets menés par Care Maroc ?**

Nous menons par exemple certains projets ayant pour objectif de contribuer à la généralisation du préscolaire. Notre modèle est notamment celui d'une transformation des unités préscolaires informelles vers des unités performantes et de qualité. Nous améliorons l'infrastructure de l'unité elle-même et nous formons les éducatrices. Mais nous travaillons aussi avec les parents dans le cadre d'une parentalité positive et avec la communauté élargie sur les questions liées au genre.

En matière d'insertion économique des femmes, nous avons décidé il y a six ans de nous inspirer d'un modèle mis en place par Care au Niger : ce sont les associations villageoises d'épargne et de crédit. Ces structures permettent de s'approcher des femmes rurales, peu ou pas alphabétisées. Celles-ci constituent une association et mettent en commun des petites sommes. Elles sont ensuite accompagnées, coachées par Care, sur l'estime de soi, l'alphabétisation, sur ce qu'est un projet, une activité économique, un business plan. Elles peuvent ainsi mûrir un projet personnel. La caisse commune leur prête alors de l'argent pour se lancer. 1 500 femmes, jusqu'ici,



**3 questions à Hlima Razkaoui, Directrice Pays de Care Maroc.**

ont pu développer une activité économique et 20 coopératives ont été créées.

**Vous souhaitez obtenir plus de soutien de la part du secteur privé. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

La société civile joue un rôle central dans l'objectif de s'attaquer à la pauvreté au Maroc. Mais elle n'y parviendra pas seule. Les différents ministères, les bailleurs de fonds, les citoyens, mais aussi les entreprises privées doivent s'y atteler. Je lance un appel : nous avons le sentiment que les efforts sont éclatés alors qu'il faudrait constituer des synergies. Je demande au secteur privé, notamment, de nous faire confiance et de considérer les ONG comme des partenaires qui les aident à exécuter leur propre stratégie RSE.

La reconnaissance d'utilité publique (RUP), décrochée en juillet dernier, accorde aux entreprises de une défiscalisation de leurs dons. De plus, la RUP garantit le sérieux, la transparence de notre ONG. J'espère que le secteur privé se tournera plus systématiquement vers nous, ce qui nous permettra d'obtenir un soutien supplémentaire et de contribuer à la dynamique RSE des sociétés implantées au Maroc. \*

► Rémy Pigaglio

Contact Care Maroc  
razkaoui@caremaroc.org  
06 61 97 74 19  
www.caremaroc.org



# Le sommet Women in Africa met en avant les femmes africaines leaders

**L**e 3<sup>e</sup> sommet annuel de Women in Africa s'est tenu les 27 et 28 juin à Marrakech. Les participants ont planché sur la question suivante : « Comment les femmes africaines engagent le monde et créent un nouveau paradigme ». Women in Africa (WIA) Initiative a été lancée en 2016 comme une « plateforme internationale de développement économique et d'accompagnement des femmes africaines leaders et à haut potentiel ». L'objectif est de promouvoir la place des femmes africaines à tous les niveaux de leadership, qu'il soit économique, social ou politique.

« Nous devons cesser de penser charité quand nous parlons des femmes d'Afrique », a déclaré Aude de Thuin, fondatrice de Women in Africa et du Women's Forum for the Economy & Society, relayée dans un communiqué, ajoutant « le seul message est celui des femmes dans l'économie au même niveau que les hommes ». Près de 550 leaders économiques, gouvernementaux ou encore culturels venant de 80 pays étaient présents.

Le sommet a notamment été l'occasion de sélectionner les lauréats de WIA54, qui met en lumière des femmes entrepreneuses. Elles ont suivi des formations pendant la rencontre et bénéficieront d'une médiatisation. Ley Zoussi, du Congo-Kinshasa, en fait partie avec Complete Farmer, sa plateforme d'agriculture communautaire. Mais aussi Fadzayi Chiwandire, d'Afrique du Sud, avec DIV:A Initiative, une ONG qui enseigne le code aux jeunes filles. Ou encore Mariam Sherif, d'Égypte, avec Reform Studio, qui développe des produits design eco-friendly. Le prix de la femme agricole de l'année qui devait être remis pendant le sommet le sera finalement en 2020. \*



## Étude « Plongée au cœur de la ruche entrepreneuriale » de Roland Berger et Women In Africa

À l'occasion du 3<sup>e</sup> Sommet WIA, Women in Africa Philanthropy et Roland Berger ont dévoilé les résultats d'une étude consacrée à l'entrepreneuriat féminin en Afrique menée auprès de 1200 personnes (entrepreneurs, étudiants, professionnels...).

Selon l'enquête, 96 % des étudiantes considèrent l'entrepreneuriat comme un choix de carrière possible. Un résultat en cohérence avec le taux de femmes entrepreneuses en Afrique, le plus élevé au monde (24 %). Toujours selon l'étude, 84 % des femmes souhaitent entreprendre pour avoir un impact positif sur la société et 70 % d'entre elles se sentent désavantagées par rapport à leurs homologues masculins. 41 % des femmes entrepreneuses ont lancé une startup dans l'éducation ou l'agriculture.

# L'absence de politiques ambitieuses freine le développement des énergies renouvelables

**R**EN21 vient de publier son Rapport sur la situation mondiale des énergies renouvelables 2019. Ce réseau politique réunit des acteurs du monde entier, dont la mission est de promouvoir les énergies renouvelables. Les auteurs du rapport relèvent des tendances positives. Dans un communiqué, ils indiquent notamment que, pour la quatrième année consécutive, la capacité de production d'électricité renouvelable installée en 2018 dépasse celle issue des combustibles fossiles et nucléaires combinés. En revanche, ils estiment que le développement des énergies renouvelables est freiné par « l'absence de politiques ambitieuses et continues pour promouvoir la décarbonisation des secteurs de la chaleur, du froid et des transports ». En effet, si les énergies renouvelables représentent plus de 26 % de l'électricité mondiale, « elles ne contribuent qu'à hauteur de 10 % dans la production de chaleur et de froid et à peine plus de 3 % dans les transports. ». \*

## Zoom sur les opportunités d'investissement dans les Régions du Sud

Les Régions du Sud du Maroc regorgent d'opportunités et leur taux de croissance est l'un des plus élevés du Royaume. Afin de faire le point sur toutes leurs potentialités, la CFCIM a organisé le 26 juin dernier un petit-déjeuner d'information. La rencontre a été animée par Abdelmounaim Faouzi, Conseiller de la Région Dakhla-Oued Eddahab, Marie-Laure Biard, Directrice de Classe Export Paris-Ile de France et Khalid Idrissi Kaitouni, Directeur de l'appui aux investisseurs et à la création d'entreprise de la CFCIM.



« **L**e Plan de Développement Régional de Dakhla-oued Eddahad, c'est globalement 32 milliards de dirhams pour 130 projets. Le Programme Royal représente 25 milliards de dirhams » a indiqué Abdelmounaim Faouzi lors de son exposé. Les autres investissements concernent les projets complémentaires, la mise à niveau rurale et les conventions spécifiques selon les quatre axes d'intervention (attractivité territoriale, compétitivité économique, modèle social inclusif et amélioration du cadre de vie). « Il est très important de lier le volet économique avec le volet inclusion sociale pour ne pas avoir un déficit en termes de ressources humaines ou d'attractivité territoriale et ainsi ne pas buter sur des contraintes structurelles qui feraient en sorte que nous soyons obligés d'importer le capital humain », insiste le Conseiller Régional.

Parmi les grands projets d'infrastructure de Dakhla, la double voie reliant la ville à Laâyoune, la nationale qui atteindra la frontière et le Port de Dakhla Atlantique dont les études seront achevées avant la fin de l'année selon Abdelmounaim Faouzi. À proximité sera implantée la zone franche West Africa Free Zone d'une superficie de 1000 hectares. L'objectif est d'aboutir à l'horizon 2030 à une plateforme de transport multimodal « de rang mondial », à l'image de Tanger MED. En ce qui concerne le transport aérien, l'aéroport sera déplacé à El Argoub afin de permettre la création d'un véritable pôle à l'échelle internationale.

Ce fut ensuite au tour de Marie-Laure Biard, Directrice de Classe Export Paris-Ile de France, de présenter l'organisme Classe Export et notamment les Rencontres Africa qui réuniront près de 5 000 décideurs en octobre prochain au Maroc et au Sénégal. ✱



### Comment est née l'idée d'organiser le Forum d'Affaires Maroc-France dans les Régions du Sud ?

C'est une initiative qui a été démarrée en 2017. Le Président Philippe-Edern Klein avait alors décidé de créer deux Délégations Régionales dans les Régions du Sud, d'abord à Laâyoune puis à Dakhla. Dans cette dynamique, la CFCIM a ensuite décidé d'organiser en partenariat avec les autorités locales des forums d'affaires visant à faire connaître auprès des opérateurs économiques les potentialités d'affaires de ces Régions. La finalité est de communiquer sur tout ce que font les Régions marocaines et leurs projets sont nombreux. Cela est réellement pensé dans un esprit « gagnant-gagnant » pour les entreprises marocaines et françaises qui souhaitent se positionner.

Et c'est ainsi qu'a eu lieu en novembre dernier le Forum d'Affaires Maroc-France de Laâyoune qui a coïncidé avec les festivités du 43<sup>e</sup> anniversaire de la Marche Verte.

### Quel bilan dressez-vous de cette dernière édition ?

Organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la rencontre a réuni plus de 250 participants, dont de nombreuses entreprises françaises et marocaines, et plus de 100 médias. Les partenaires de la CFCIM ont également été nombreux à répondre présents.

### Quel sera le déroulé du prochain Forum d'Affaires Maroc-France de Dakhla ?

Je rappelle tout d'abord que l'événement est organisé en étroite partenariat avec la Région de Dakhla Oued-Eddahab ainsi qu'avec les Autorités, le Wali... qui vont nous accompagner tout au long de la manifestation et nous les remercions pour leur soutien.



## 3 questions à Khalid Idrissi Kaitouni, Directeur de l'appui aux investisseurs et à la création d'entreprise de la CFCIM.

Le départ aura lieu le 23 octobre prochain à partir de Casablanca par un vol affrété pour une arrivée en fin d'après-midi sur Dakhla. Le soir se déroulera un cocktail networking de bienvenue afin de permettre à l'ensemble de la délégation et aux entreprises françaises et marocaines de faire connaissance et d'échanger en présence des Autorités de la Région ainsi que des opérateurs économiques locaux.

La journée officielle démarrera le 24 octobre au matin avec les allocutions officielles. Ensuite aura lieu la cérémonie de signature de conventions dont la teneur sera révélée à l'occasion de l'événement. Autre temps fort, la présentation détaillée du Plan de Développement Régional qui permettra d'approfondir les volets sectoriels ainsi que l'ensemble des projets les plus structurants. Juste avant le déjeuner, une rencontre « executive meeting » est prévue entre les investisseurs qui ont des projets concrets et les autorités de la Région afin de les accompagner dans leurs démarches.

L'après-midi sera consacré aux ateliers animés par des experts qui mettront

notamment en avant les secteurs d'activité dominants au niveau du Plan de Développement Régional à savoir la logistique, la pêche et les produits de la mer, le tourisme et l'agriculture.

En fin de journée, sera organisé un dîner de gala sous bivuac avec spectacle et groupe folklorique. Le lendemain, les membres de la délégation auront la possibilité de choisir entre trois visites : le site du futur port de Dakhla Atlantique, le camp touristique de Dakhla Attitude ou encore le Dakhla Learning Center, centre de formation de la Fondation Phosboucraa (Groupe OCP).

Tous les participants se retrouveront ensuite pour le déjeuner à Dakhla Attitude avant le retour sur Casablanca. ✱

# DAKHLA

## FORUM D'AFFAIRES MAROC-FRANCE

Du 23 au 25 octobre 2019  
Dakhla-Oued Eddahab

RENCONTREZ VOS FUTURS  
PARTENAIRES ET DONNEZ  
UN NOUVEL ÉLAN À VOS AFFAIRES



CHAMBRE FRANÇAISE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU MAROC

جهة الدakhلة وادي الذهب  
المملكة المغربية  
Région Dakhla Oued Eddahab

## Nouvelle équipe dirigeante à la tête de CCI France International

À l'occasion de l'Assemblée Générale de CCI France International qui s'est tenue le 25 juin dernier au Pavillon d'Armenonville à Paris, un nouveau Conseil d'Administration, ainsi qu'un nouveau Président ont été nommés. Renaud Bentegeat, Administrateur de CFE SA, Conseiller du Commerce Extérieur de la France et ancien Président de la CCI France Belgique, qui succède ainsi à Arnaud Vaissé. Éric Ceconello, Directeur Général de Delattre Levivier Maroc et Administrateur de la CFCIM a été reconduit dans son mandat de 1<sup>er</sup> Vice-Président de

CCI France International. L'Assemblée Générale a rassemblé les Présidents, Administrateurs et Directeurs de près de 80 Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'International (CCI FI). Avec la récente intégration de la CCI France Croatie, le réseau compte désormais 124 CCI FI dans 93 pays.

La veille, le 24 juin, la CFCIM avait participé aux Rencontres CCI FI -Partenaires qui avaient réuni à l'Hôtel Méridien les Directeurs Généraux des CCI Françaises à l'International de 60 pays. \*



Rencontres CCI FI - Partenaires. De gauche à droite : Philippe Cros, Éric Ceconello, Renaud Bentegeat, Philippe-Edern Klein.



## Coface Maroc présente les résultats de sa dernière étude sur les comportements de paiement au Maroc

À l'occasion d'un petit-déjeuner d'information qui s'est tenu le 13 juin dernier au siège de la CFCIM à Casablanca, Coface Maroc a présenté les résultats de l'édition 2019 de son enquête sur le comportement de paiement des entreprises au Maroc. La rencontre a été animée par Mehdi Arifi, Directeur Général Maghreb Assurance-Crédit de Coface Maroc.

L'enquête, qui a été menée auprès d'entreprises marocaines de différentes tailles et issues de divers secteurs d'activité durant le premier trimestre 2019, montre une légère amélioration des délais de paiement contractuels en 2019. Même s'ils restent longs, 93,2 jours en moyenne, ces derniers ont diminué de 5 jours par rapport à fin 2017. Le retard moyen de paiement baisse quant à lui de un jour pour s'établir à 92,7 jours, ce qui porte le délai total à 186 jours en 2019. « Le retard de paiement est plus accentué pour les PME qui enregistrent aujourd'hui 98 jours en moyenne, que pour les TPE et les grandes entreprises dont le retard est respectivement de 82 et 83 jours », indique Mehdi Arifi.

En ce qui concerne le profil des entreprises sondées, 45 % des répondants sont des moyennes et grandes entreprises et 43 % opèrent uniquement sur le marché domestique. \*



# La caravane inwi fait salle comble à Marrakech !

Plus de 120 personnes se sont réunies le 20 juin dernier pour participer à l'étape marrachie de la tournée inwi dont l'édition 2019 avait été lancée en avril à Tanger.

Pour rappel, cette caravane organisée chaque année par inwi en partenariat avec la CFCIM vise à sensibiliser les chefs d'entreprise et les décideurs sur les enjeux de la transformation numérique.

À Marrakech, l'événement a une nouvelle fois rassemblé une belle brochette d'experts opérants dans les domaines les plus pointus tels que la communication digitale, la cybersécurité, le stockage des données ou encore la « disruption ». Citons notamment Fahd Bennani, Directeur général de T-manGroup (Pôle distribution), Hassan Rouissi, Co-Founder & Head of strategy and Business development de TNC, Mouhsine Lakhdisi, Partner & CTO chez Agridata et Khalid Lamkinsi, ICT Program & Services Director de inwi.

Après les conférences et tables rondes, les participants se sont répartis entre différents ateliers pour plancher sur les thématiques suivantes : « Développer la notoriété et l'image de votre entreprise »,

« Améliorer l'efficacité opérationnelle de votre entreprise », « Sécuriser ses données », « Que faut-il pour passer au cloud ? » et enfin « La disruption, comment se préparer face aux nouveaux arrivants ? ».

Rendez-vous le 26 septembre à Rabat pour la prochaine étape de la tournée. \*



## Les After-Work 100 % B to B de la CFCIM de retour à Casablanca !

Une cinquantaine de personnes se sont donné rendez-vous le 10 juin dernier à l'hôtel Movenpick de Casablanca pour la dernière édition des After-Work de la CFCIM. Retour en images sur l'événement.



## Comment bien gérer les documents et archives au sein de l'entreprise ?



La gestion des documents, leur numérisation et leur sécurisation est une question stratégique pour les entreprises. Afin de faire le point sur les réglementations en vigueur (conservation des documents fiscaux, protection des données personnelles... et de donner les clés pour bien maîtriser son archivage, la CFCIM a organisé le 18 juin dernier une réunion d'information sur le thème « Comment bien exploiter et rentabiliser ses documents ou données physiques et numériques ? ». La rencontre a été animée par Badr Amani, Directeur Général de Maroc Archivage. \*

## La CFCIM et le CME célèbrent la 10<sup>e</sup> promotion de la Formation à la médiation commerciale inter-entreprises



LE 14 JUIN DERNIER, LE CENTRE DE MÉDIATION DE L'ENTREPRISE (CME) de la CFCIM a célébré la 10<sup>e</sup> promotion de la Formation à la médiation commerciale inter-entreprises. Toutes nos félicitations aux lauréats qui rejoignent désormais la communauté des Médiateurs au Maroc.

## Quel avenir pour les professions juridiques à l'heure de la blockchain ?

Blockchain, c'est un terme que l'on entend souvent ces derniers temps sans toujours savoir précisément de quoi il s'agit. Pourtant, il s'agit d'une technologie qui connaît de nombreuses applications, et ce, dans des secteurs très divers. Le domaine juridique est bien évidemment concerné. Afin de présenter les implications de la blockchain sur les transactions, les contrats ou encore sur le processus de digitalisation et de conservation des actes juridiques, la CFCIM a organisé le 28 juin dernier un petit-déjeuner d'information sur le thème « La blockchain, une révolution susceptible de bouleverser les professions juridiques ». La rencontre a été animée par Maître Nesrine Roudane, Avocate au Barreau de Casablanca, Roudane & Partners et Maître Jad Aboulachbal, Notaire à Casablanca. \*



# Planning Cycles et Séminaires CEFOR Entreprises - juillet 2019



	Cycles & Séminaires	Date de démarrage	NB jours	Planning
1	Séminaire « Les styles de motivation des équipes (1 <sup>re</sup> édition) »	Mercredi 3 juillet 2019	2	Mercredi 3 & jeudi 4 juillet 2019
2	Séminaire « Le suivi de la politique de rémunération du personnel » (1 <sup>re</sup> édition)	Mercredi 3 juillet 2019	2	Mercredi 3 & jeudi 4 juillet 2019
3	Cycle « Techniques de gestion des stocks et politiques d'approvisionnement » (1 <sup>re</sup> édition)	Mercredi 3 juillet 2019	3	Mercredi 3, jeudi 4 & vendredi 5 juillet 2019
4	Séminaire « Le bilan social & les tableaux de bord RH » (1 <sup>re</sup> édition)	Mercredi 10 juillet 2019	2	Mercredi 10 & jeudi 11 juillet 2019
5	Séminaire « L'analyse des risques d'un processus achat » (1 <sup>re</sup> édition)	Mercredi 10 juillet 2019	2	Mercredi 10 & jeudi 11 juillet 2019
6	Cycle « Responsable Achats ou Acheteur » (1 <sup>re</sup> édition)	Mercredi 10 juillet 2019	3	Mercredi 10, jeudi 11 & vendredi 12 juillet 2019
7	Séminaire « Les fondements du coaching » (1 <sup>re</sup> édition)	Jeudi 11 juillet 2019	2	Jeudi 11 & vendredi 12 juillet 2019
8	Séminaire « Le travail et la cohésion des équipes » (1 <sup>re</sup> édition)	Jeudi 11 juillet 2019	2	Jeudi 11 & vendredi 12 juillet 2019
9	Séminaire « Motiver et mobiliser ses équipes de vente » (1 <sup>re</sup> édition)	Jeudi 11 juillet 2019	2	Jeudi 11 & vendredi 12 juillet 2019
10	Séminaire « Renforcer sa légitimité managériale » (1 <sup>re</sup> édition)	Mercredi 17 juillet 2019	2	Mercredi 17 & jeudi 18 juillet 2019
11	Séminaire « Gérer et manager un entrepôt logistique » (1 <sup>re</sup> édition)	Mercredi 17 juillet 2019	2	Mercredi 17 & jeudi 18 juillet 2019
12	Séminaire « Recouvrement des créances » (7 <sup>e</sup> édition)	Mercredi 17 juillet 2019	2	Mercredi 17 & jeudi 18 juillet 2019
13	Séminaire « Commerce international » (7 <sup>e</sup> édition)	Jeudi 18 juillet 2019	2	Jeudi 18 & vendredi 19 juillet 2019
14	Cycle « La Gestion de la Force de Vente » (1 <sup>re</sup> édition)	Jeudi 18 juillet 2019	4	Jeudi 18, vendredi 19 & jeudi 25, vendredi 26 juillet 2019
15	Séminaire « Élaboration et Suivi du Plan de Formation » (4 <sup>e</sup> édition)	Jeudi 18 juillet 2019	2	Jeudi 18 & vendredi 19 juillet 2019
16	Séminaire « Gestion du temps et du stress au travail » (1 <sup>re</sup> édition)	Mercredi 24 juillet 2019	2	Mercredi 24 & jeudi 25 juillet 2019
17	Séminaire « Prévention des Risques, gestion des conflits et Licenciement » (6 <sup>e</sup> édition)	Mercredi 24 juillet 2019	2	Mercredi 24 & jeudi 25 juillet 2019
18	Séminaire « Marketing digital » (3 <sup>e</sup> édition)	Mercredi 24 juillet 2019	2	Mercredi 24 & jeudi 25 juillet 2019
19	Séminaire « Comment répondre et remporter un Appel d'Offres » (4 <sup>e</sup> édition)	Jeudi 25 juillet 2019	2	Jeudi 25 & vendredi 26 juillet 2019
20	Séminaire « Prise de Parole en Public » (3 <sup>e</sup> édition)	Jeudi 25 juillet 2019	2	Jeudi 25 & vendredi 26 juillet 2019

NB : Les Cycles professionnalisants sont organisés par le CEFOR Entreprises sur le Campus de Formation de la CFCIM à Ain Sebaa. Ces formations sont toutes déclinables en intra-entreprise pour le compte spécifique de votre société.

Pour toute information complémentaire concernant les conditions d'inscription, tarifs et modalités de remboursement par l'OFPPT, merci de bien vouloir contacter :

**Rédouane ALLAM**, 06 67 03 03 25, [rallam@cfcim.org](mailto:rallam@cfcim.org)  
**Salma LITIM**, 05 22 34 55 98, 05 22 35 02 12, [slitim@cfcim.org](mailto:slitim@cfcim.org)

## Une délégation de Dakhla en visite à Rabastens

**L**a toute nouvelle Délégation Régionale de Dakhla de la CFCIM - représentée par Claude Fraissinet, Délégué Régional - a participé à un déplacement officiel à Rabastens, près de Toulouse, du 20 au 23 juin dernier. Cette visite a été organisée dans la perspective du jumelage entre les communes de Rabastens et de Bir Gandouz dans la région de Dakhla. Elle a également coïncidé avec la « Semaine Marocaine », une manifestation festive autour de la culture marocaine. La délégation a notamment réuni le Président de la Commune de Bir Gandouz, Dahi Hormatallah, le Directeur du CRI Dakhla-Oued Eddahab, Mohamed Abdellah Bouhjar et le Directeur de l'ENCG Dakhla, Aziz Sair.

Parmi les temps forts de la visite, les rencontres avec le Consul général du Maroc à Toulouse, Meryem Ennaji, et la Députée du Tarn, Marie-Christine Verdier-Jouclas. Les membres de la délégation ont également eu l'opportunité d'échanger avec la Chambre d'agriculture du Tarn et la société d'embouteillage Vinovalie. \*



## À Tanger, la CFCIM organise une visite de l'usine ACOME MAROC



**D**ans le cadre des activités de la vie associative, la Délégation Régionale de Tanger de la CFCIM a organisé le 28 juin dernier une visite de l'usine ACOME Maroc, société française spécialisée dans la fabrication de câbles pour l'automobile et les réseaux data et télécoms. Les participants ont pu ainsi découvrir les installations et ont pu échanger avec les responsables, notamment le Directeur général de l'entreprise, Ali Enneifer. \*

## Réunion d'information sur la gestion documentaire à Fès

**L**e 11 juin dernier, une réunion d'information a été organisée par la Délégation Régionale de la CFCIM à Fès, à l'hôtel Les Mérinides. La rencontre, qui a rassemblé plus de 70 entreprises adhérentes, avait pour thématique : « Comment assurer une bonne gestion documentaire ». Elle a été animée par Badr Amani, Directeur de Maroc Archivage. \*



# Le Coin des Adhérents

## Schenker Maroc signe la convention OEA sécurité et sûreté avec l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects

Schenker Maroc a conclu avec l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects, la convention « Opérateur économique agréé (OEA) Sécurité-sûreté ». Cette signature valide définitivement le statut d'opérateur OEA option « sécurité et sûreté » obtenu en 2018 mais dont les facilités étaient en cours de négociation avec l'administration. L'obtention de cette convention OEA « Sûreté et Sécurité » est le fruit de plusieurs années de travail chez Schenker Maroc sur la transparence, la traçabilité, la formation des équipes, et la sécurité.

Ainsi, SCHENKER MAROC peut désormais décharger des unités de transport en dehors des horaires légaux dans les entrepôts sous douane (MEAD). Cela lui permettra de travailler en temps masqué et de réduire encore plus les délais de dédouanement pour ses clients.



Filiale du groupe DB-SCHENKER, Schenker Maroc opère à Casablanca et à Tanger avec de nombreuses lignes de groupage routier avec l'Europe mais également avec des solutions aériennes, maritimes et logistiques.

**Conjoncture**  
LE MENSUEL DES DÉCIDEURS



**CHAMBRE FRANÇAISE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU MAROC**

**3 supports complémentaires pour encore plus de visibilité**

**7 000** exemplaires de Conjoncture sont distribués nominativement chaque mois à 4 500 entreprises adhérentes de la CFCIM et 500 responsables institutionnels et leaders d'opinion

**25 000** contacts reçoivent la newsletter Conjoncture express, reprise sur le site Conjoncture.info

www.conjoncture.info  
conjoncture@cfcim.org  
05 22 20 90 90

# Le Coin des Adhérents

## Agenda fiscal

### Calendrier fiscal de juillet et août 2019

#### JUILLET

##### Impôt sur le revenu

**1/** Revenus salariaux, traitements, indemnités et émoluments, pensions, rentes viagères : Versement par les employeurs et débirentiers des retenues opérées à la source le mois précédent.

**2/** Versement des retenues opérées à la source le mois précédent sur les redevances, rémunérations, cachets et versés à des personnes non domiciliées fiscalement au Maroc.

**3/** Versement de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers du mois précédent et sur les intérêts et produits de placement à revenus fixes.

**4/** Déclaration pour demande de restitution auprès du receveur de l'administration fiscale sur les profits de cessions de valeurs mobilières.

**5/** Perte de loyer : Requête en réduction ou décharge.

**6/** Versement de la retenue à la source sur les profits de cession de valeurs mobilières opérées par les intermédiaires financiers habilités teneurs de comptes titres, effectuée sur les cessions du mois précédent.

**7/** Versement par les cliniques et établissements assimilés de l'IR retenu à la source sur les honoraires et revenus versés aux médecins non patentables.

##### Impôt sur les Sociétés

**1/** Versement par les sociétés des retenues effectuées le mois précédent sur les produits bruts versés à des sociétés étrangères.

**2/** Versement de la retenue à la source des capitaux mobiliers.

**3/** Versement par les sociétés des retenues opérées le mois précédent sur les intérêts et produits de placement à revenus fixes.

**4/** Déclaration du résultat fiscal pour les sociétés non résidentes n'ayant pas d'établissement au Maroc, au titre des plus-values résultantes de la cession des valeurs mobilières réalisées au Maroc.

##### Taxe sur la Valeur Ajoutée

**1/** Déclaration et versement avant le 20 du mois (avant la fin du mois pour les déclarations sur support magnétique) par les redevables soumis au régime de la déclaration mensuelle (chiffre d'affaires taxable supérieur ou égal à 1.000.000 de dirhams par an).

**2/** Déclaration et versement avant le 20 du mois par les redevables soumis au régime de la déclaration trimestrielle, de la TVA au titre du 2<sup>ème</sup> trimestre.

#### AOÛT

##### Impôt sur le revenu

**1/** Revenus salariaux, traitements, indemnités et émoluments, pensions, rentes viagères : Versement par les employeurs et débirentiers des retenues opérées à la source le mois précédent.

**2/** Versement des retenues opérées à la source le mois précédent sur les redevances, rémunérations, cachets et versés à des personnes non domiciliées fiscalement au Maroc.

**3/** Versement de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers du mois précédent.

**4/** Déclaration pour restitution d'impôt auprès du receveur de l'administration fiscale sur les profits de cessions de valeurs mobilières.

**5/** Perte de loyer : Requête en réduction ou décharge.

**6/** Versement de la retenue à la source sur les profits de cession de valeurs mobilières opérées par les intermédiaires financiers habilités teneurs de comptes titres, effectuée sur les cessions du mois précédent.

**7/** Versement par les cliniques et établissements assimilés de l'IR retenu à la source sur les honoraires et revenus versés aux médecins non patentables.

##### Impôt sur les Sociétés

**1/** Versement par les sociétés des retenues effectuées le mois précédent sur les produits bruts versés à des sociétés étrangères non résidentes.

**2/** Versement de la retenue à la source sur les produits des capitaux mobiliers du mois précédent.

**3/** Versement par les sociétés des retenues opérées le mois précédent sur les intérêts et produits de placement à revenus fixes.

**4/** Déclaration du résultat fiscal pour les sociétés non résidentes n'ayant pas d'établissement au Maroc, au titre des plus-values résultantes de la cession des valeurs mobilières réalisées au Maroc.

##### Taxe sur la Valeur Ajoutée

**1/** Déclaration et versement avant le 20 du mois (avant la fin du mois pour les déclarations sur support magnétique) par les redevables soumis au régime de la déclaration mensuelle (chiffre d'affaires taxable supérieur ou égal à 1.000.000 de dirhams par an).

## Demandes d'emploi

### Communication/RSE

**26- F. 38 ans** – EDECH BUSINESS SCHOOL (Lille) – Plus de 15 ans d'expérience – Gestion de partenariats et des événements / action de communication 360°/gestion de budget/développement des ventes – anglais courant – recherche poste – Étudie toutes propositions.

### Développement commercial

**27- F. 45 ans** – DEA information et communication (Lyon lumière) – Plus de 10 ans d'expérience – Développement

commercial / Management et formation des équipes – Recherche poste dans le commercial – Étudie toutes propositions.

### Finances/Expertise Comptable

**28- F. 40 ans** – Diplôme d'Expertise comptable et de commissariat aux comptes / Expérience professionnelle de près de 20 ans en entreprises et en cabinet d'expertise comptable – Qualités de leadership, rigueur et intégrité – Recherche un poste de direction financière dans un environnement dynamique.

### Gestion de Projets/Contrôle de Gestion

**29- F. 39 ans** – Ingénieur en mécanique de formation (ENSIMEV France) – Expérience technique et managériale de 16 avec un haut niveau de réalisation dans les secteurs de l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire et le génie civil – Français, anglais niveau professionnel – Compétences logicielles (Excel Pro, Office, MS Project) – Fortes qualités personnelles (leadership, rigueur, analyse, communication) – Recherche un poste à Agadir en relation avec la gestion des coûts, le pilotage de la performance (tous secteurs).



## Contacts CFCIM

### Service Adhésions

- Séloua El Maataoui  
Tél. : 05 22 43 96 11  
selmaataoui@cfcim.org
- Wafaâ Laachir  
Tél. : 05 22 43 96 48  
wlaachir@cfcim.org
- Karim Batata  
Tél. : 05 22 43 96 12  
kbatata@cfcim.org

### Service Visas

- Loubna Marill  
Tél. : 05 22 43 96 47  
lmarill@cfcim.org
- Chantal Maurel  
Tél. : 05 22 43 96 17  
cmaurel@cfcim.org

### Promotion des Services de la CFCIM

- Fatima-Ezzahra Jamil  
Tél. : 05 22 43 29 80  
fejamil@cfcim.org

### Service Emploi

- Siham Hassini  
Tél : 05 22 48 93 17  
siham.hassini@diplomatie.gouv.fr

### Appui aux Investisseurs et à la Création d'Entreprise

- Khalid Idrissi Kaitouni  
Tél. : 05 22 43 96 04  
kidrissi@cfcim.org

### Pôle Salons et Événementiel

- Mehdi Laâchach  
Tél. : 05 22 43 96 27  
mlaachach@cfcim.org

### Missions de Prospection sur les Salons Professionnels en France et à l'International

- Nadwa El Baïne  
Tél. : 05 22 43 96 23  
nelbaine@cfcim.org

### Pôle CFCIM-Business France

- Charafa Chebani  
Tél. : 05 22 43 96 33  
cchebani@cfcim.org

### Centre de Médiation pour l'Entreprise

- Khalid Idrissi Kaitouni  
Tél. : 05 22 43 96 04  
centredemediation@cfcim.org

### Parcs Industriels

- Mounir Benyahya  
Tél. : 05 22 59 22 04  
parcsindustriels@cfcim.org

### Campus de Formation

- Mounir FERRAM  
Directeur du Pôle Enseignement et Formation  
Tél. : 05 22 35 02 12  
mferram@cfcim.org

### Ecole Française des Affaires

- Amine Barkate  
Tél. : 05 22 35 02 12  
abarkate@cfcim.org

### CEFOR Entreprises

- Salma LITIM  
Tél. : 05 22 34 55 98  
slitim@cfcim.org

### Délégations Régionales

- Agadir**  
► Fatima-Ezzohra Trissia  
Tél. : 05 28 84 41 91  
agadir@cfcim.org

### Fès

- Wissale Naaza  
Tél. : 05 35 94 30 36  
fes@cfcim.org

### Marrakech

- Siham Belain  
Tél. : 05 24 44 94 91  
marrakech@cfcim.org

### Meknès

- Noura Moustir  
Tél. : 05 35 52 22 10  
meknes@cfcim.org

### Laâyoune

- Mimouna Tolba  
+212 (0)6 66 28 43 33  
laayoune@cfcim.org

### Oujda

- Abdenbi El Bouchikhi  
Tél. : 05 36 71 05 71  
oujda@cfcim.org

### Rabat

- Bouchra Chlih  
Tél. : 05 37 68 24 29  
rabat@cfcim.org

### Tanger

- Karima Khdim  
Tél. : 05 39 32 22 22  
tanger@cfcim.org

### Bureau de Paris

- Faïza Hachkar  
Tél. : 0033 1 40 69 37 87  
paris@cfcim.org

### Management

**30- F. 50 ans** – Statisticienne – 20 ans d'expérience en management – Vision stratégique / Capacité d'implémentation terrain / Gestion des entreprises en post acquisition / Gestion des équipes – Recherche poste de direction.

### Moa / Amoa Gestion De Projet

**31- H. 38 ans** – Management – Diplômé d'une École de Commerce, Master en Finance – 13 années d'expérience dans le domaine bancaire – Gestion des risques/Gestion de portefeuilles clients entreprises/Transformation

digitale – Rigoureux, Dynamique, impliqué – Recherche poste – Disponible sous 3 mois.

### Merchandising / Décoration / Commerce

**32- F. 43 ans** – DEUST juridique et comptable – 17 ans d'expérience principalement dans la décoration et la gérance – Décoration d'intérieure / création / merchandising / développement commercial – Recherche poste.

### Direction Stratégique / DAF / Secrétariat Général

**33- H. 48 ans** – Diplômé d'une grande école de commerce en France, MSc Finance / stratégie & Contrôle de gestion – 18 ans d'expérience en contrôle financier / marketing stratégique / business planning/régulation / études économiques – recherche poste senior évolutif de préférence à Casablanca.

### ► Siham Hassini

Tél : 05 22 48 93 17

siham.hassini@diplomatie.gouv.fr

## L'association du mois

**TIBU Maroc**  
**Pour la réussite des jeunes Marocains grâce aux valeurs du sport**



Amine Zariat était un joueur international de basket universitaire. Lorsqu'il était étudiant, il a décidé d'organiser un tournoi international de basket universitaire (TIBU) au Maroc. Cette expérience lui a donné une idée: pourquoi ne pas créer une génération de « champions de la vie » par le sport ? En 2010, il fonde l'association TIBU Maroc. Presque dix ans plus tard, l'ONG s'est développée et œuvre au service des jeunes à travers les différents volets de l'éducation par le sport.

Ses actions se déploient en quatre axes. D'abord, l'autonomisation des jeunes par le sport, notamment avec l'organisation de caravanes qui sillonnent tout le pays, parcourant les quartiers populaires, les douars, les zones rurales...

Les jeunes bénéficient dans ce cadre de programmes de basketball, mais aussi d'alphabétisation, de leadership, etc. L'objectif est de véhiculer des valeurs de vie. Le deuxième axe est l'éducation par le basketball, en particulier via la création d'une académie au Maroc. Sa mission : former de bons joueurs, mais également de transmettre des principes et des compétences.

Dans ce même axe, l'association a en outre fondé la TIBU Wheelchair Basketball School, qui accueille des enfants à mobilité réduite, qui est selon l'association la seule école handisport du Maroc. Le troisième axe d'action de l'ONG est

l'employabilité par le sport. Il vise les jeunes qui ne sont ni en situation d'emploi, ni en stage, ni à l'école. L'objectif est de les orienter vers les métiers du sport. Pendant un an, 180 bénéficiaires de 18 à 25 ans reçoivent une bourse et de formation dans plusieurs domaines. Des partenariats engageant de grandes entreprises à les recruter à l'issue du programme, d'autres peuvent devenir coaches, travailler dans les clubs sportifs, etc. Enfin, le dernier axe de l'association est l'entrepreneuriat social et sportif. Le but est ici d'encourager les jeunes à se lancer, à développer des startups, des entreprises sociales, des ONG... TIBU a mis en place une structure d'incubation : le Sport Social Business Lab. Un nouveau projet viendra bientôt s'ajouter à ces nombreuses initiatives : des femmes de milieux défavorisés iront se former aux États-Unis pour créer des petites entreprises, qui leur permettront d'avoir une activité génératrice de revenus. Aujourd'hui, l'équipe de TIBU est constituée de 93 personnes, entièrement consacrées à la diffusion des valeurs du basket dans la société. Pour que le sport devienne la clef de la réussite dans la vie de milliers de jeunes Marocains.

### ► Contact

Facebook : TIBU Maroc

Courriel : tibu.academy@gmail.com

Tél. : 05 22 27 01 79

## Agenda Culturel

**INSTITUT FRANÇAIS**

MAROC



### ► Juillet

#### • Exposition « Les couleurs de l'impressionnisme »

Jusqu'au 31 août

Au Musée Mohammed VI d'Art Moderne et Contemporain de Rabat.

#### • La Nuit Électronique

En juillet

À Agadir, Casablanca, Marrakech, Rabat et Tanger.

### ► Août

#### • Concours de films courts Ana maghribi(a)

Du 22 août au 3 octobre dans tout le Maroc et à l'international

Pour plus d'informations :  
Institut français du Maroc  
[www.if-maroc.org](http://www.if-maroc.org)

# *l'Age d'Or retrouvé*



**EPICURIA**  
*du Maroc, passionnément*

*Aux confins de l'Andalousie historique, sur la terre de Meknès, Epicuria est l'héritier d'un Age d'Or retrouvé où douceur de vivre, culture et partage subliment une nature généreuse.*

*Sur trois parcelles particulièrement privilégiées du Domaine de la Zouina, berceau de Volubilia, nous avons voulu avec Epicuria rendre un hommage à cette période de sérénité, de joie et de beauté sans équivalent dans l'histoire de l'humanité.*

*Pour tous ceux que cette époque inspire et qui en épousent la philosophie de la vie.*

*Disponible en cépages Cabernet-Sauvignon ou Syrah pour les rouges, en Chardonnay pour le blanc. Elevé en barriques en quantités limitées*

*Distributeur et Marketeur Exclusif : FOODS & GOODS S.A.*



# Tectra

Travail temporaire  
Recrutement



**26**  
AGENCES  
À VOTRE SERVICE

**VOTRE  
PARTENAIRE  
RESSOURCES  
HUMAINES**

**CTT, CDD, CDI**  
Conseils et solutions RH  
Recrutement  
Gestion de contrats



TERTIAIRE - INDUSTRIEL - BTP - AGRICOLE - HÔTELLERIE - TOURISME

Tél: 0522 43 03 49

[www.tectra.ma](http://www.tectra.ma)

Suivez-nous sur :

